

## CHRONIQUE DIPLOMATIQUE

Le conflit israélo-arabe est venu détruire en 1967 une harmonie qui peu à peu se construisait tant au niveau maghrébin qu'avec de plus grands ensembles. L'O.U.A. et l'O.N.U. apparaissent désormais comme faibles voire inutiles aux yeux des Maghrébins. Une nouvelle définition du neutralisme isole de plus en plus l'Algérie. Il ne fait plus de doute pour personne qu'en cas de conflit majeur en Méditerranée, le Maroc et surtout la Tunisie, choisissent l'Occident. Aussi, au delà de leur problème commun, c'est à un resserrement des liens économiques avec leurs partenaires respectifs, que procèdent chacun des Etats maghrébins, concrétisant ainsi une division réelle que leur aspiration profonde à l'unité n'arrive pas toujours à masquer.

### 1°) LES RELATIONS INTER-MAGHRÉBINES

La poursuite de la coopération entre les quatre Etats du Maghreb restent une des préoccupations majeures des gouvernements. L'impact sur les peuples nord-africains du mythe de l'unité maghrébine est toujours considérable et chaque fois que des difficultés sont surmontées, cela est présenté par la presse de chacun des partenaires comme une victoire vers l'unité.

#### A) *Les conflits frontaliers*

Plusieurs problèmes restent pendants, certains trouvent une solution et en particulier l'affaire dite de la borne 233 (1). Algériens et Tunisiens, après de longues négociations aboutissent à un accord le 16 avril 1968 sur le bornage de leur frontière commune; par contre aucun accord n'est envisagé pour l'exploitation commune du pétrole d'El Borma. (On retrouve du côté algérien la SONATRACH et ses partenaires français au sein de l'ASCOOP et du côté tunisien, l'E.N.I. italienne.)

Le nouveau tracé, rectiligne, qu'on espère définitif, porte sur 250 km entre Bir-Romane (El-Borma) et Fort Saint par le Puit mort. Il s'agit en fait du tracé retenu par l'administration française en 1929. C'est d'ailleurs l'Institut géographique national français qui est chargé de matérialiser la frontière. Fort Saint marque donc la même frontière entre La Libye,

(1) Cf. Chronique diplomatique, A.A.N. (VI), 1967 : 319-320.

l'Algérie et la Tunisie. Celle-ci n'a donc pas gain de cause au sujet de la borne 233. C'est en effet la thèse de l'O.U.A. qui a prévalu : intangibilité des frontières héritées de la colonisation (résolution du 21 juillet 1964 à la Conférence du Caire). La presse des deux pays salue cet accord comme fécond et exemplaire... pour le Maroc !

En effet un certain nombre de dissensions subsistent entre l'Algérie et le Maroc au sujet des problèmes en suspens depuis 1963 (frontières et territoires sahariens). Pourtant personne ne veut envenimer les choses en dépit de quelque effervescence, on attend le sommet de l'O.U.A. Devant la commission politique du Conseil des Ministres de l'O.U.A., M. Boufelfika affirme que l'Algérie est « pleinement solidaire avec le Maroc pour le retour de l'enclave d'Ifni au Royaume chérifien ». C'est que les liens se resserrent au nom de la coopération intermaghrébine.

### B) *La coopération inter-maghrébine*

Si l'on en juge par les déplacements de hautes personnalités, les déclarations, les manifestations communes et les rencontres, les relations entre les quatre pays du Maghreb sont dans une phase d'euphorie. Ce qui se traduit par des accords économiques non négligeables, prélude à une intégration économique souhaitée officiellement. Le Roi du Maroc qui se rend à Alger (pour le sommet de l'O.U.A. en septembre) s'était arrêté à Tunis le 28 avril. Il avait reçu longuement Bourguiba Jr. en séjour privé au Maroc du 5 au 13 février. Le Commandant Chabou est envoyé au Maroc le 31 juillet, où le suit M. Belkacem le 5 novembre, prélude à la visite du président Boumedienne le 7 novembre.

Une telle activité ne pouvait que déboucher sur de sérieux accords économiques. La voie était ouverte par l'accord B.R.P.M.-SONAREM du 7 mars. Ce contrat de prestation de service, conclu pour 5 ans, permettra de traiter trois cent mille tonnes par an de minerais de plomb et de zinc de la mine algérienne d'Al-Abed dans les installations de la mine de Zellidja, à Bou-Beker, dans le Maroc oriental, pour obtenir des concentrés marchands. Ceux de zinc seront réexportés vers l'Algérie, et ceux de plomb transformés en lingots-métal à la fonderie marocaine de l'oued El-Heimer, dans la même région. Cet accord met fin à une situation économiquement peu viable créée au mois de mai 1966, quand l'Algérie nationalisa les mines d'Al-Abad situées dans le prolongement de celles de Zellidja, où était effectué le lavage du minerai algérien extrait de l'autre côté de la frontière. De ce fait, la SONAREM renonce aux investissements envisagés pour acquérir une autonomie d'exploitation et de traitement des minerais. Quant au Maroc, dont les services seront réglés en devises convertibles, il réanimera un secteur où régnait le chômage.

Le ministre marocain de l'industrie, M. Ahmed Alaoui, a présenté le contrat comme un exemple typique de cette coopération basée sur la complémentarité des ressources, que préconisaient récemment entre leurs pays les ministres maghrébins de l'économie. Il constitue de plus un signe évident

de la détente survenue entre Alger et Rabat et du désir des deux capitales de régler leur contentieux chaque fois que la possibilité en est offerte. Cette détente devait aboutir à un succès éclatant : la signature le 15 août à Rabat d'un accord commercial ayant pour effet de tripler le volume des échanges commerciaux entre les deux pays en les portant à 150 millions de dirhams. Le 16 août M. Alaoui devait déclarer :

« Cet accord est la base d'un véritable marché commun algéro-marocain puisque les articles et les produits qui feront l'objet des échanges entre les deux pays ne seront pas assujettis aux droits de douane ». « Cet acte constitue un véritable désarmement douanier. Ce désarmement sera progressif dans l'espace et dans le temps et aura pour aboutissement l'abolition pure et simple de toutes les barrières douanières entre le Maroc et l'Algérie ».

On peut ajouter enfin que le 30 septembre la SONATRACH obtenait un contrat de vente portant sur 2 millions de tonnes de pétrole à la SAMIR.

A l'autre bout du Maghreb, la Libye se tourne de plus en plus vers ses partenaires nord-africains : M. Baccouche parcourt le Maroc, l'Algérie et la Tunisie du 6 au 11 juin, et les contrats, accords, si modestes soient-ils, sont plus nombreux que par le passé : engrais chimiques (15 août), pêche (30 septembre), voierie (28 octobre), agriculture (10 décembre) et diffusion de journaux et T.V. (26 novembre et 24 décembre) avec la Tunisie; achat de céréales au Maroc (5 septembre) et ratification de l'accord de coopération avec l'Algérie le 1<sup>er</sup> mai.

Ainsi se développe les relations deux à deux. Par contre la coopération intermaghrébine ne progresse guère et si l'on excepte quelques réunions du C.P.C.M. et des comités spécialisés (surtout transports et tourisme), l'installation à Tripoli du C.E.I. créé en 1964 (installé début janvier, inauguré le 16 mars), un accord de pool aérien pour l'exploitation du service Casablanca-Alger-Tunis (le 5 avril), la création du Comité maghrébin des sports (le 8 juillet), le Maghreb intégré ne paraît pas en voie de constitution. La Conférence des Ministres de l'économie prévue pour le 20 juin et reportée à septembre, n'aura finalement pas lieu. Peut être cela est dû à la position marginale de la Tunisie. Certes l'accord sur frontière algéro-tunisienne a rapproché les deux pays et l'exploitation commune de la gare de Ghardimaou (le 12 novembre) est un pas en avant. Le président Boumediène avait adressé un message à Bourguiba le 8 février pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de Sakiet, mais cela n'est que peu de chose à côté de la fausse note qu'est l'affaire Sbiri. Le colonel algérien demande le droit d'asile le 31 mai. L'irritation est grande en Algérie devant l'acceptation du gouvernement tunisien de recueillir un officier responsable de rébellion (2). La presse se déchaîne, c'est le voyage du président Bourguiba aux U.S.A. qui est jugé sévèrement. L'Algérie reproche en effet ses positions internationales à la Tunisie. On retrouvera ce clivage au niveau des relations avec la France : l'Algérie étant en difficultés avec son ancienne métropole alors que Maroc et Tunisie semblent avoir trouvé le chemin de la réconciliation.

(2) Il quittera la Tunisie le 22 juin.

## II. — LES RAPPORTS FRANCO-MAGHRÉBINS

La France — et son attitude dans le conflit du Moyen-Orient ne fait que renforcer sa position — reste le partenaire le plus souhaitable. La remise anticipée de la base de Mers-El-Kébir marque la volonté politique de la France de respecter le neutralisme du Maghreb. Pourtant l'année 1968 marque pour les relations franco-maghrébines, un tournant qui risque de se préciser avec la crise de mai 1968 en France et le départ en 1969 du général De Gaulle; si les relations reprennent avec la Tunisie et le Maroc elles semblent être en difficultés avec l'Algérie.

A) *Les difficultés*

Elles sont désormais bien connues (3) et se résument froidement par l'objet des litiges : vins, pétrole, émigration.

En dépit de déclarations optimistes et de gestes de bonne volonté de part et d'autre (échange de messages entre les deux chefs d'Etat après l'attentat manqué contre Boumedienne, satisfaction de l'Algérie devant la position de la France dans l'affaire du boing d'El Al, soulagement de voir le Général De Gaulle rester au pouvoir après mai), les problèmes en suspens affectent les rapports entre les deux pays. Les échanges s'apparentent presque au troc (4) et l'Algérie — qui a fait un effort considérable pour contrôler ses émigrants et se conformer aux accords — finit par prendre des mesures de rétorsions : en 1967 le monopole des transactions financières avec l'étranger ayant été confié aux banques algériennes, toutes les banques françaises mettent fin à leurs activités et transfèrent leurs installations aux banques algériennes (cf. accords avec la France, *infra*).

Ces mesures n'étaient que la conséquence d'une décision algérienne antérieure. L'Algérie, dans le cadre de la « socialisation » devait aller plus loin en 1968 en nationalisant les Sociétés étrangères de distribution de produits pétroliers (plus la raffinerie d'Alger) pour en confier le monopole à la SONATRACH, et d'autre part en procédant à la nationalisation de 34 entreprises françaises (industries mécaniques, électriques, matériaux de construction, engrais) (5). Certes une indemnisation est prévue mais trop de précédents tendent à ramener celle-ci à une simple clause de style. L'Algérie a trop de griefs à l'égard de la France pour ne pas être réticente à respecter de tels engagements. Passons sous silence l'irritation que ressent l'Algérie à certaines campagnes de presse et émissions de T.V. jugées désobligeantes; ce sont en effet des problèmes plus sérieux sur lesquels achoppent, tout au long de l'année les négociations : la coopération n'a pas répondu

(3) Cf. Chroniques précédentes.

(4) Aggravé par la suspension des entrées en France des produits et primeurs nord-africains, mesure dont les importateurs français sont avisés début juin.

(5) Cf. Documents, trains d'ordonnances et décrets des 13/5; 20/5; 12/6; 23/7. Cf. R.G.D.I.P. (1), 1969 : 147. *Le Monde*, 16, 23, 28 mai et 16, 18, 21 juin 1968.

à tous les espoirs mis en elle, l'amertume des Algériens est d'autant plus grave qu'ils estiment mieux respecter leurs engagements que la France. Celle-ci en effet ne semble pas avoir maintenu ses promesses de 1964 en ce qui concerne le vin. Seul un contingent de 1 million d'hectolitres est débloqué au début de l'année; « la vigne est un cadeau empoisonné du colonialisme » répète-t-on à Alger. Le déficit que cela représente (11 millions d'hectolitres en cuve, 60 milliards) amène l'Algérie à renoncer à acheter certains matériels en France et l'oblige à chercher d'autres débouchés (cf. *infra*, U.R.S.S.) pour « rentrer » la prochaine récolte. En juin le président Boumedienne dénonce l'arrêt des importations de vins, ce qui fausse la coopération, d'autant plus que la France décide à ce moment là de restreindre les entrées de personnes. Cette mesure est qualifiée à Alger « d'unilatérale et grave ». Une campagne de presse et de radio marque les limites que l'Algérie n'entend pas dépasser. Aussi la France revint quelque peu sur l'une de ses positions les plus rigides en assouplissant en avril les mesures d'entrées des Algériens. Mais au même moment les critiques contre les organismes pétroliers se font plus virulentes : « les engagements pris par le général de Gaulle sont violés (6) ». L'Algérie reproche à l'ERAP-ELF (partenaire français de l'ASCOOP) d'investir ses bénéfices ailleurs qu'en Algérie et de ne pas pousser au maximum les forages dans l'Erg oriental. De plus la découverte récente de gaz en Mer du Nord a fait baisser les prix. Les griefs sont donc nets (griefs français : nationalisations, détention de Français — griefs algériens : vins, restrictions aux entrées des travailleurs) et font l'objet des innombrables rencontres et visites que se rendent les deux partenaires.

On se souvient que M. Michelet était venu à Alger à la fin 1967. C'est M. Terrenoire qui s'y rend en août. Cependant, dès la fin du mois de janvier M. J.P. Brunet, directeur général des affaires économiques au Quai d'Orsay était arrivé à Alger où il devait relancer les conversations. Ses homologues algériens feront plusieurs fois le voyage à Paris et lui-même reviendra à Alger en juin et sera reçu par M. Abdeslam. Plusieurs Ministres algériens viendront également en France (M. Medeghri en février-mars, sera reçu par différents membres du Gouvernement, le Premier Ministre et le général de Gaulle (7), M. Bouteflika en juillet, sera reçu par M. Debré et le Chef de l'Etat (8).

Les négociations entamées en mars, interrompues, reprennent en avril; elles passent au second plan avec les événements de mai. L'Algérie craint l'après gaullisme (*El-Djeich* du 9 juillet : « Une défaite gaulliste aurait remis en question la coopération »). La fin de l'année va être marquée par un net rapprochement, de nombreux obstacles seront surmontés par la bonne volonté des deux parties.

(6) Cf. A.P.S. le 13/4 puis Gouvernement le 24/4 in *Chronologie infra*. Cf. Interview de BOUMEDIENNE au *Monde* le 14/4/1968.

(7) Cf. Interview MEDEGHRI au *Monde*, 1/3/1968.

(8) Déclaration au *Monde*, le 29/7/1968.

### B) *La relance de la coopération*

Elle se produit avec l'Algérie à la fin de l'année, bien plus tôt avec le Maroc et la Tunisie. Amorcée en 1967 avec la Libye, la coopération s'affermi en 1968.

#### 1°) *Algérie*

Le premier geste français consiste en la remise de la direction de l'O.C.I. à l'Algérie début juillet. En effet le Gouvernement français a accepté que le conseil d'administration de l'Organisme créé par l'accord pétrolier franco-algérien de 1965 cesse d'avoir une direction bicéphale. Le président de l'O.C.I. — actuellement M. Lamine Khene, ministre des travaux publics — assumera désormais seul la responsabilité de la direction de l'organisme qu'il partageait auparavant avec un directeur général français. Ce dernier est remplacé par un administrateur délégué, désigné par le Gouvernement français parmi les sept membres français du conseil d'administration. Le titulaire du nouveau poste est M. Van Leitem, qui était jusqu'alors le directeur général français de l'organisme.

L'O.C.I. étudie et finance les projets industriels qui lui sont soumis par l'Algérie et dont plusieurs sont déjà réalisés (huileries, tourisme) ou sont en voie de l'être (conditionnement de dattes, raffineries de sucre, briqueteries, etc...). Il assurera en outre une partie du financement du gazoduc Hassi-R'Mel-Skikda, c'est-à-dire l'achat de tubes à la sidérurgie française pour une valeur de 110 millions de francs.

Les nouveaux statuts de l'O.C.I. — qui comportent des retouches plus secondaires — représentent une substantielle concession de la partie française à la partie algérienne, laquelle disposera dorénavant d'une grande liberté de manœuvre. Mais ils traduisent aussi une volonté commune de réanimer un organisme paralysé jusqu'à maintenant du fait de son caractère trop étroitement bicéphale et de mieux utiliser les importants crédits qui sont mis à sa disposition par la France : 400 millions de francs par an, dont 200 millions de crédits fournisseurs, pendant cinq ans.

Le président de l'O.C.I. sera dorénavant chargé de l'exécution du budget de l'organisme et assisté de l'administrateur délégué dans l'élaboration des projets industriels et la répartition des divers concours financiers français (prêts, dons, crédits, fournisseurs).

Cette réforme marque le premier (9) élément positif vers une amélioration des relations franco-algériennes; jusqu'à la fin de l'année les négociations ne vont pratiquement aboutir qu'à des succès.

D'ailleurs début octobre, M. Jean Basdevant remplace M. de Leusse. C'est un fervent partisan de la coopération avec l'Algérie qu'il connaît bien en tant que Directeur des Relations culturelles au Quai d'Orsay.

Une étape importante est franchie le 2 octobre avec la signature de la convention fiscale franco-algérienne. M. Bouteflika, tout en rappelant le contentieux sur les hydrocarbures souligne que l'Algérie fait preuve de

(9) Si l'on excepte le règlement portant sur le regroupement des sépultures françaises, intervenues en juin. Cf. Accords.

bienveillance au sujet des transferts (10). C'est un autre problème de transfert (celui des envois d'argent par les émigrés algériens en France, apport important pour l'économie de l'Algérie), qui va permettre aux négociations sur la main-d'œuvre d'aboutir (ouvertes le 21 novembre); les deux parties ont un intérêt commun : elles ont toutes deux besoins de cet échange, la France doit trouver de la main-d'œuvre, l'Algérie réduit le nombre de ses chômeurs. Cependant la France, après la crise de mai connaît quelques difficultés sur le marché du travail. Elle voudrait limiter les entrées et contrôler les travailleurs par une carte de séjour (11). L'Algérie invoque la liberté de circulation prévue par les Accords d'Évian et assure (ce qui est certain) qu'elle a fait un sérieux effort pour enrayer l'afflux de faux touristes. Le 26, on aboutit donc à un accord qui prévoit un contingent annuel de 35 000 travailleurs, munis du visa de l'ONACO, avec un certificat de résidence à établir en France, c'est-à-dire en fait une carte de séjour. Les autres Algériens, titulaires d'un passeport, ne pourront demeurer que 3 mois en France. De plus la France s'engage à améliorer la formation professionnelle des Algériens en France, et une commission mixte se réunira deux fois par mois pour vérifier la bonne application de cet accord (signé par M. Basdevant le 28 décembre).

Certes on n'aboutit pas à un résultat aussi spectaculaire dans les négociations économiques (cf. *infra* coopération technique) mais l'Algérie avait marqué sa bonne volonté lors de la crise du franc en ne convertissant (le 22 novembre) en \$ que 500 millions de Francs sur les 1 120 qu'elle possédait.

## 2°) La Tunisie

La relance de la coopération avec la Tunisie a pris une telle ampleur que l'on peut espérer oubliés les griefs du passé (Bizerte et nationalisation des terres, cf. chronique précédentes). Le début de l'année 1968 est marqué par le succès de la réunion de la commission mixte économique (12) et la signature de plusieurs accords.

(10) Le 25/9 l'Algérie avait interdit à l'exportation le pétrole à destination des autres pays que la France, car elles considéreraient les recettes (moins de 2 \$ le baril) comme « minorées » pour leur rapatriement.

(11) La France redoute surtout les familles qui viennent s'installer à la suite du migrant, ce qui augmente ses charges sociales. Par contre l'émigré algérien solitaire envoie une grosse partie de sa paye en Algérie. Le problème est donc difficile à résoudre.

(12) Communiqué franco-tunisien publié le 18 janvier à la suite de la réunion de la Commission mixte :

« Une délégation tunisienne présidée par M. Béchir Ennagi, directeur de la Coopération internationale, et une délégation française, présidée par M. Tanguy de Courson de la Ville-neuve, ministre plénipotentiaire, se sont réunies à Tunis du 16 au 18 janvier 1968 pour examiner diverses questions d'ordre économique et financier, en vue de favoriser le développement de relations harmonieuses entre les deux pays.

« Sur le plan des échanges commerciaux, des contingents seront ouverts ou aménagés de manière à augmenter les courants entre les deux pays et, plus particulièrement, à faciliter les exportations tunisiennes vers la France.

« En matière de transferts financiers, il a été enregistré un effort important de la Tunisie concernant notamment l'apurement de certains arriérés. Cet effort sera poursuivi. Les deux délégations sont convenues à cet égard de dispositions de nature à réduire certaines difficultés.

« La France accordera, pour l'année 1968, une aide à la Tunisie, comportant un prêt du Trésor français, utilisable pour l'achat de petits équipements, de produits et de matières

La Tunisie qui avait obtenu, en 1967, 40 millions de francs de crédit COFACE remboursable en 5 ans, obtient le même prêt pour 1968 mais à des conditions plus avantageuses. Ce prêt est en fait une avance du trésor français pour l'achat de petits équipements. La France « oublie » les 100 millions de francs bloqués en Tunisie (avoirs des Français). Une commission mixte se réunira tous les mois.

Le 16 janvier parallèlement, la Tunisie obtenait un crédit de 7,5 millions de francs pour l'extension (3 émetteurs) de son réseau TV, permettant (après la signature le 19 mars de l'accord sur l'échange des programmes) à la France de diffuser ses émissions non seulement sur la Tunisie mais en Libye et en Algérie de l'Est (nous reviendrons à propos de la francophonie, *infra*, sur cet aspect important de la coopération).

M. Bourguiba Jr. est à Paris le 26 mars, reçu par M. Couve de Murville. De nouvelles négociations s'ouvrent en avril qui aboutissent à la signature de plusieurs protocoles (13). Celui déjà évoqué sur le financement de la TV (7,5 millions), le second sur le financement (4,5 millions) de l'utilisation puis de l'extension du câble sous-marin téléphonique Marseille - Tunis - Cap-Bon - Sousse.

Deux accords culturels sont signés le 22 juillet (cf. Coopération culturelle *infra*, tandis qu'est prorogée le 15 septembre le protocole culturel).

Pour marquer ce renouveau du dialogue, plusieurs personnalités visi-

premières d'origine française; les modalités de cette aide feront très prochainement l'objet de nouvelles conversations à Paris.

« Enfin, la délégation tunisienne a exposé à la délégation française, divers projets d'équipement pour la réalisation desquels elle souhaiterait un concours financier à long terme.

« Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de cordialité et de compréhension réciproques. On s'est plu à souligner des deux côtés les perspectives favorables qui s'ouvrent à l'avenir des relations économiques entre les deux pays. Dorénavant une commission mixte se réunira périodiquement pour suivre l'évolution des questions d'intérêt commun ». « La politique étrangère de la France », *N.E.D.*, 3533-35 : 37-38.

(13) « Une délégation française dirigée par M. D. Deguen, directeur adjoint à la division du Trésor au ministère des affaires économiques et financières et une délégation tunisienne dirigée par M. Béchir Ennagi, ambassadeur, directeur de la coopération internationale au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, se sont réunies à Paris pour préciser dans un protocole financier, qui a été signé le 19 avril, les conditions et modalités des facilités de crédit consenties à la Tunisie en 1968, au titre de l'aide à la balance des paiements de ce pays, en vue d'atténuer l'effet du déséquilibre de ses échanges avec la France. Cette aide, dont le principe avait été admis lors de la réunion de la Commission mixte tenue à Tunis du 16 au 18 janvier 1968, comprend un prêt du Trésor français et des crédits bancaires garantis par la COFACE. Elle est utilisable pour l'achat en France de petits équipements, de produits et de matières premières. Ces facilités financières favoriseront la réalisation du plan de développement de la Tunisie et la vente de marchandises françaises pour lesquelles ce pays constitue un marché traditionnel. A l'occasion de ces conversations, deux autres protocoles ont également été signés, fixant, selon des modalités arrêtées lors des conversations tenues à Paris en septembre 1967, les conditions de financement de l'installation d'un câble téléphonique sous-marin entre Marseille-Bizerte et de l'extension du réseau tunisien de télévision, la réalisation de ces deux opérations étant confiée à des entreprises françaises. Par ailleurs, les deux délégations ont procédé à un large échange de vues sur un certain nombre de projets d'équipement, dont le financement sera évoqué à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission mixte. L'atmosphère des entretiens a été cordiale et la compréhension réciproque. Ces nouvelles conversations ont confirmé les perspectives favorables pour l'avenir des relations économiques entre les deux pays, telles qu'elles s'étaient dégagées des travaux de la Commission mixte, en janvier dernier, à Tunis ». « La politique étrangère de la France », *N.E.D.*, 3533-35 : 109-110.

tent les deux pays : M. Terrenoire est reçu le 7 août par le président Bourguiba, tandis que M. Ben Salah vient à Paris en septembre et que le général de Gaulle reçoit longuement M. B. Ladgham en octobre. Mais c'est début décembre que de nouvelles négociations vont aboutir à une fixation précise de la nouvelle coopération franco-tunisienne. A l'issue de ces conversations, un communiqué commun a été publié, qui déclare notamment :

« Les négociations de la commission mixte et les conservations financières qui ont été menées parallèlement se sont déroulées dans un esprit de large compréhension et de grande cordialité. Venant à la suite de la commission mixte de janvier, des conversations financières d'avril et de juillet 1968, elles marquent un nouveau renforcement de la coopération économique et financière qui s'amplifie heureusement entre la France et la Tunisie. Les relations en ce domaine sont ainsi caractérisées par une constante progression.

« Dans le domaine commercial, les deux délégations sont tombées d'accord sur l'ouverture de nouveaux contingents et sur l'accroissement de certains contingents existant en faveur de produits tunisiens exportés en France. Elles ont examiné les conditions propres à promouvoir les exportations françaises en Tunisie et ont relevé avec satisfaction le climat de confiance dans lequel les courants d'échanges traditionnels sont traités de part et d'autre. Elles ont exprimé la conviction que l'esprit dans lequel la présente commission s'était réunie ne pouvait que favoriser et encourager cet état de choses.

« D'autre part, à l'issue de conversations tenues dans le même temps au ministère de l'économie et des finances, deux protocoles définissant les concours financiers que le gouvernement français met à la disposition de la Tunisie pour la réalisation d'importants projets d'équipement dans les secteurs énergétique, minier, industriel et des télécommunications ont été signés le 9 décembre par M. Béchir Ennagi et M. Daniel Deguen. Il s'ajoutent aux prêts déjà consentis précédemment pour l'extension des réseaux de télévision et de téléphone dans ce pays.

« Enfin, la délégation française s'est félicitée de l'effort poursuivi par les autorités tunisiennes en vue de maintenir et d'augmenter le volume des transferts en faveur des ressortissants français. Les experts des deux délégations ont procédé en commun à l'étude des moyens propres à renforcer à l'avenir cette orientation.

« La prochaine commission mixte se réunira dans le courant du premier trimestre 1969 ».

Sur le plan commercial, les Tunisiens ont obtenu l'élargissement des contingents, pour un certain nombre de produits, notamment les conserves, ainsi qu'une légère augmentation des importations françaises de vin. D'autre part, quelques nouveaux produits ont été rajoutés sur les listes des contingents (cf. Accords).

Dans le domaine de l'aide financière. La Tunisie avait obtenu en avril de cette année des crédits de l'ordre de 80 millions de francs (aide à la balance des paiements et câbles de télécommunications), puis en juillet environ 18 millions, affectés également pour une part aux câbles de télécommunications. Au cours des derniers pourparlers, des crédits d'un montant total de 124 millions ont été accordés à Tunis, qui seront affectés à des projets d'équipement énergétique et sidérurgique, aux mines et encore aux télécommunications. En ce qui concerne les transferts en faveur des ressortissants français, les négociateurs tunisiens ont pris de nouveaux engagements, qui auraient donné satisfaction à la délégation française.

3<sup>o</sup>) Maroc

Le Maroc ne reçoit toujours pas d'aide économique de la France, l'accord de coopération financière n'ayant pas été renouvelé depuis l'affaire Ben Barka. Cependant le Royaume chérifien a perçu en 1968 comme en 1967, 150 millions environ (la valeur de 3,5 millions quintaux de blé) sous diverses formes : reliquats de crédits antérieurs; versements pour l'aide liée à l'achat de biens d'équipements français; versements COFACE destinés à favoriser les importations françaises. Enfin la Banque de France a maintenu à la Banque du Maroc le crédit ouvert de 50 millions de francs (avance au compte courant).

Au début de l'année, le roi Hassan II rompt le silence sur l'affaire Ben Barka dans une interview à *Paris Match* le 15 février : « le dossier est tronquée... la convention judiciaire n'est pas appliquée... la porte est ouverte ».

Le Maroc, comme les autres pays du Maghreb, suit avec anxiété la crise de mai en France. De Gaulle reste l'homme du Tiers-Monde. La presse marocaine (14) n'hésite pas à voir derrière les gauchistes la main de la C.I.A. et du sionisme organisant le complot contre le seul chef d'Etat occidental qui soutienne les Arabes.

Pourtant en juin le Maroc ressent durement l'arrêt des exportations de légumes et d'agrumes décidé le 15 juin (et dont nous avons parlé pour l'Algérie *supra*). Le préjudice subi est certain et le Maroc cherche désormais à diversifier ses exportations pour éviter le renouvellement de telles mésaventures.

C'est début juillet que les conversations économiques s'amorcent. Elles ne s'engagent véritablement qu'en août et aboutissent à un premier accord : il n'y aurait plus de crédits globaux mais des prêts affectés. La France financera la construction de la sucrerie des Doukala, l'achat d'une cinquième caravelle et de matériels ferroviaires (rails, wagons et locomotives). En fait on comprend ce redressement par la chute des échanges : la France était en train de perdre un marché. Les importations françaises qui représentaient 40 % environ des achats marocains en 1965 étaient tombées à 27 % en 1967 alors que celles de la R.F.A. (15), l'Italie, la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S. et l'Espagne progressaient sans cesse.

Aussi de nouvelles négociations, de nouveaux accords le 12 décembre devaient confirmer la reprise de la coopération. 26 millions de francs de crédit gouvernemental; 50 millions de crédits fournisseurs garantis par la COFACE. Cette formule (deux volets : aide projet et aide à la balance des paiements) satisfait les deux parties. Il correspond en gros à l'ancienne aide liée et favorise les investissements marocains à long terme. D'autre part il permet à la France d'exporter du matériel et des biens d'équipements ce qui favorise l'équilibre de sa balance des paiements.

(14) *L'Opinion*, 21/5/68, 3 et 28/5/68, 1.

(15) Encore que l'on puisse faire des réserves sur certains achats comme celui d'appareils d'entraînement sud-aviation-Potez (24 Fouga-magister dont la R.F.A. n'avait plus l'usage) moyennant 20 millions de francs payables en 4 ans.

On voit donc combien est nette la reprise économique avec le Maroc et la Tunisie. Mais c'est avec la Libye que la coopération franco-maghrébine connaît le succès le plus (proportionnellement) manifeste.

#### 4°) Libye

En fait la France qui avait peu de relations avec cet Etat un peu marginal du Maghreb, cherchait depuis plusieurs années à déboucher sur ce marché (cf. chroniques précédentes). Là encore la position de la France au sujet des problèmes du Moyen-Orient n'a pu que favoriser le rapprochement. C'est ce que précise le communiqué commun diffusé le 5 avril à l'issue de la visite à Paris de M. Baccouche, premier ministre libyen, qui signe le protocole pétrolier (16).

« Le Premier Ministre et Ministre de la Justice du Royaume de Libye accompagnés de M. Ounis El Qaddafi, ministre des Affaires étrangères, M. Khalifa Moussa, ministre des Affaires pétrolières, M. Mohamed Abdelkafi Essamine, ambassadeur et de M. Hassan Aboukhris, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, a effectué en France une visite officielle du 2 au 5 avril 1968 sur l'invitation du gouvernement français.

« M. El Baccouche a été reçu en audience par le général De Gaulle, président de la République.

« Le Premier Ministre et la délégation libyenne ont eu des entretiens avec M. Pompidou, premier ministre, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères et M. Gorse, ministre de l'Information; M. Moussa s'est entretenu avec M. Guichard, ministre de l'Industrie.

« Des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur les rapports entre les deux pays et sur les principaux problèmes de la politique internationale.

« Ils ont porté en particulier sur la situation sérieuse qui existe au Proche-Orient et qui pourrait conduire à de nouveaux développements.

« Les deux parties ont rappelé les termes de la résolution du Conseil de Sécurité en date du 22 novembre 1967. Elles ont réaffirmé que rien ne pouvait être réglé par des mesures unilatérales et que toute solution dépendait de l'évacuation des territoires occupés depuis les événements de juin 1967. L'espoir a été exprimé de part et d'autre que les efforts de tous pourront être conjugués et notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, afin de parvenir, dès que possible, à un juste règlement de la question.

« Les conversations ont également porté sur des questions économiques, les deux gouvernements entendant promouvoir l'accroissement des échanges commerciaux entre leurs pays respectifs. Les deux gouvernements ont constaté avec satisfaction qu'il existait dans ce domaine des possibilités de développer encore les bonnes relations mutuelles de la France et de la Libye.

« Au cours de la visite un accord pétrolier est intervenu entre le gouvernement du royaume de Libye et les sociétés françaises (E.R.A.P. et S.N.P.A.) illustrant dans ce domaine, la volonté mutuelle de coopération.

« Cet accord établit une association entre les deux parties pour la recherche et l'exploitation dans certaines zones du Royaume de Libye. Les formules adoptées

(16) Cf. également toasts et allocutions. « La politique étrangère de la France », N.E.D., 3533-35 : 102-104, d'où est tiré ce texte. (M. Baccouche arrivé à Paris le 2, fut reçu par MM. Couve de Murville, Pompidou, puis le Général de Gaulle. Avec Mesmer il devait visiter le centre Brétigny d'expérimentation des Armes puis Lacq).

à cette occasion répondent aux intérêts des deux pays et sont utilisées pour la première fois par le gouvernement libyen avec des compagnies étrangères.

« Les entretiens ont également porté sur les relations culturelles et techniques entre les deux pays, la France et la Libye attachant un prix particulier à l'extension de ces relations. Il a été entendu que s'ouvrirait prochainement la négociation d'un accord général de coopération culturelle entre les deux pays prévoyant notamment la mise sur pied d'un lycée franco-libyen.

« Les deux gouvernements ont pris acte, d'autre part, des réalisations existantes en matière de coopération technique dans le domaine de l'aviation civile : ils ont passé en revue les diverses possibilités d'extension de cette coopération dans les domaines pétrolier, médical, hydrologique, minéralogique et de la télévision.

« Les différents échanges de vues auxquels il a été procédé qui se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension mutuelle seront poursuivis au niveau approprié avec le désir marqué de part et d'autre de développer les relations franco-libyennes dans l'esprit d'amitié qui caractérise les sentiments réciproques du peuple français et du peuple libyen.

« Le Premier ministre de Libye a invité le Premier ministre français à se rendre en visite officielle en Libye. M. Pompidou a remercié M. El Baccouche de cette invitation qu'il a acceptée avec plaisir. La date de cette visite sera fixée ultérieurement. ».

Les sociétés S.N.P.A. et ERAP-ELF en coopération avec la société libyenne S.N.P.L. obtiennent une concession de 30 000 km<sup>2</sup>. Le protocole prévoit que les sociétés françaises prêteront leur concours pour créer un institut de pétrole et assurer la formation de techniciens. L'E.R.A.P. et la S.N.P.A. acceptent également la zone maritime dite de Zouara, sur laquelle elles se sont engagées à faire 1 à 2 millions de dollars de travaux. La participation libyenne sera de 25 % jusqu'à ce que la production atteigne 10 millions de tonnes par an. Elle augmentera par paliers de 50 % quand la production sera de 27,5 millions de tonnes par an. En ce qui concerne la répartition des capitaux français elle est d'1/3 pour l'E.R.A.P., de 2/3 pour la S.N.P.A. La période d'exploration est de 10 ans avec prolongation éventuelle jusqu'à 12 ans. Elle sera divisée en sous-périodes de 5-3-2 ans à la suite desquelles les zones octroyées seront progressivement réduites. En cas de découverte commercialisable la période d'exploration sera de 25 ans. Les frais de développement et de mise en production seront supportés par les deux parties au prorata de leurs pourcentages respectifs. Les entreprises françaises versent à la Société nationale libyenne 1 million de dollars à la signature de l'accord (le 30 avril), 3 millions lors de la découverte commercialisable, 9 millions lorsque la production atteindra 15 millions de tonnes par an. Jusqu'à cet accord, la Libye n'exportait que 10 % de son pétrole vers la France. C'est donc bien l'amorce d'une coopération à long terme que représente ces accords.

### C) *La poursuite de la coopération*

Bien que les Algériens se plaisent à répéter que la coopération est un tout, il n'est que deux domaines, qui d'un bout à l'autre du Maghreb, restent

à l'abri de la dégradation : la coopération culturelle et, dans une moindre mesure, la coopération technique. La première constitue certainement un tout pour la France. Elle s'intègre dans un ensemble fondamental : la francophonie, qui nécessite une diversification, certes, mais dans lequel le Maghreb tient toujours une place prépondérante. Avec 27 000 enseignants, en 1968 c'est le plus gros effort que la France consent. Il en va de même pour la coopération technique puisque 5/7 des experts français servant dans les pays sous-développés sont en Afrique du Nord et que 44,50 % de la masse des crédits affectés à la coopération (chap. 42-29 A.E.) le sont pour le Maghreb.

### 1°) *Coopération culturelle*

Quelques difficultés viennent troubler le déroulement harmonieux de cette coopération, vite effacées par la prorogation de la Convention culturelle avec la Tunisie et par l'aide à l'Office en Algérie qui favorise la poursuite de la politique culturelle française globale.

#### a) *Les difficultés*

Elles tiennent essentiellement au statut des coopérants : ceux-ci doivent être discrets et s'abstenir de manifestations politiques (17). Or divers événements vont se produire qui heurtent les convictions des coopérants. On peut passer sur les problèmes qui ont agité la M.U.C.F. au Maroc et que l'on peut réduire à des questions financières (18), c'est en Algérie tout d'abord que le climat se détériore avec l'agitation estudiantine. Plusieurs professeurs français soutiennent les étudiants. Un communiqué dénonce le mauvais climat de suspicion dans lequel les coopérants travaillent (22 février). Quelques arrestations troublent encore les esprits et si l'apaisement vient vite en fait le problème n'est pas résolu des limites au devoir de réserve des coopérants.

Mais en Tunisie la rupture est plus nette puisque certains coopérants sont soit compromis dans un procès retentissant (15 juin), soit expulsés (25 avril). Plusieurs universitaires français protestent auprès des autorités tunisiennes contre de telles mesures (10 avril). Cela n'empêche pas le gouvernement tunisien d'expulser une dizaine d'enseignants en septembre.

On ne peut évidemment s'arrêter là. Deux événements vont marquer les bonnes intentions des Etats de continuer des relations privilégiées : c'est tout d'abord l'apparition d'un poste nouveau au budget des Affaires étrangères (36-11, *J.O.R.F.*, 31/12/1968 : 12 437) créant une subvention de 38,5 millions de francs pour l'Office en Algérie (Le crédit était jusque là compris dans les dépenses globales des A.E.). Or celui-ci joue un rôle non négligeable dans l'enseignement des Algériens. C'est ensuite, parallèle à la reprise des relations économiques décrite plus haut, la reconduction le 25 septembre du protocole franco-tunisien de coopération culturelle et technique du 15 avril 1959 (19) expirant le 30 septembre 1968 et prorogé par échange de lettres, auquel on doit ajouter la signature le 22 juillet de deux accords culturels

(17) Cf. notre article in *A.A.N.*, 1967.

(18) Cf. article de L. GRAVIER, *Le Monde*, 13/9/1968.

(19) Cf. notre article cité, *A.A.N.*, 1967.

portant le premier sur le développement de l'enseignement agricole (création d'une Ecole normale de professeurs agricoles); le second sur la formation de cadres supérieurs type ingénieurs — le tout assorti de 2 millions de francs de crédits, sans compter les bourses et les missions. On voit donc que la coopération continue.

b) *La Coopération culturelle avec les pays d'Afrique du Nord*

La coopération culturelle avec les pays d'Afrique du Nord bien qu'elle ne fut pas prioritaire dans le cadre du plan d'expansion culturelle, continue d'occuper la première place, tant en ce qui concerne les crédits que les effectifs d'enseignants et de coopérateurs. Il est vrai qu'au moment de l'élaboration du plan l'Algérie n'avait pas été prise en compte dans les prévisions.

Dès 1963, le rapport Jeanneney avait mis l'accent dans ses conclusions sur la nécessité d'une réorganisation de l'aide française alors massivement concentrée sur l'Afrique du Nord. Cette nouvelle approche de la politique de coopération culturelle et technique française impliquait, outre une redistribution des crédits, un nouvel aménagement des structures administratives et une meilleure définition du rôle et du statut des coopérateurs.

Parmi les principes définis par le second plan quinquennal d'expansion culturelle, la réorientation géographique de l'influence française à l'étranger devait guider l'emploi des crédits et des personnels pendant les cinq années de son application. Le Comité des experts constatait, en effet, en 1964, l'importance exceptionnelle des moyens consacrés à l'enseignement dans les pays d'Afrique du nord, ceux de l'ancienne Indochine et, plus généralement, dans les zones géographiques où l'influence culturelle était la conséquence de l'exercice de la souveraineté française pendant de nombreuses années. En formulant ces propositions, le Comité spécialisé entendait rompre avec la tendance longtemps observée au demeurant parfaitement explicable, qui consistait à donner la préférence au maintien de positions solidement acquises, plutôt que de conquérir de nouvelles zones à l'influence française. Ce jugement se fondait en partie sur l'hypothèse, qui s'est assez largement vérifiée, de la réduction progressive des colonies françaises dans les pays d'Afrique du Nord. Il était prévu, en conséquence, de diminuer l'importance des missions universitaires et culturelles au Maroc et en Tunisie et d'affecter les personnels et les crédits ainsi rendus disponibles vers des zones que le plan qualifiait de prioritaires : Moyen-Orient, Amérique du Sud, Afrique noire, Canada, Europe de l'Est.

Pour 1969, 52 % des crédits budgétaires seront consacrés aux pays d'Afrique du Nord et de l'ex-Indochine. On remarquera également l'exceptionnelle importance accordée à l'effort de coopération culturelle avec l'Algérie puisqu'il représente plus de 22 % de l'ensemble des dotations et environ la moitié des crédits prévus pour les pays du Maghreb. L'effort de redéploiement géographique est d'autant moins apparent dans le projet de budget pour 1969 que la presque totalité des moyens supplémentaires qu'il autorise sera consacrée à la prise en charge de l'augmentation des rémunérations des enseignants déjà en poste.

De plus les perspectives du plan quinquennal ont dû être revues pour

tenir compte de la stabilisation de la population française au Maroc et de la perspective de la présence d'un nombre accru de coopérants en Algérie en liaison avec les projets de développement économique de ce pays. En définitive, les principaux bénéficiaires du réaménagement de l'assistance culturelle française seront l'Ethiopie qui a décidé de rendre le français obligatoire dans le secondaire classique, la Libye s'apprête à en étendre largement l'enseignement et surtout le Québec.

La comparaison des chiffres globaux entre les dotations prévues dans le Plan pour l'année 1968 et les réalisations fait apparaître un certain retard. Ce retard sera en partie comblé par l'octroi de crédits supplémentaires ouverts par la loi de finances rectificative pour l'application des mesures édictées en faveur de la fonction publique. L'écart est surtout apparent pour les crédits affectés au service des échanges culturels et scientifiques. En outre, la progression des moyens consacrés aux échanges artistiques, pour avoir été contante au cours des dernières années, n'a pas permis d'atteindre les objectifs retenus. Les crédits de bourses, en revanche, sont nettement supérieurs aux prévisions, leur rapide croissance s'expliquant, non seulement par l'augmentation du nombre des bourses, mais aussi par l'institution du double taux destiné à encourager la venue en France d'étudiants étrangers de haut niveau.

	Crédits prévus par le Plan pour 1968	Budget de 1968			Projet de budget 1969
		Actions retenues par le Plan	Pourcentage de couverture	Dépenses réelles	
1. Enseignement	278 445 371	279 963 129	93,3	(a) 296 621 149	319 178 099
2. Bourses	33 300 000	38 272 000	114,6	(b) 38 772 000	46 300 000
3. Action culturelle	116 756 000	76 778 950	65,7	(c) 78 278 950	74 630 000
4. Echanges artistiques	15 290 000	10 256 000	67	10 256 000	11 000 000
	443 791 371	385 270 079 (1)	86,8	423 928 099 (2)	451 108 099 (3)

(1) Budget 1968 comparé aux prévisions du Plan pour 1968 (ne tient pas compte des crédits pour l'Algérie et des crédits affectés à la recherche scientifique).

(2) Compte tenu des dotations concernant l'Algérie (35 958 020) et des crédits affectés à la recherche scientifique et technique (2 700 000).

(3) Compte tenu des ajustements des rémunérations à la suite des accords de Grenelle (10 480 000), des crédits pour l'application du décret du 28 mars 1967 au personnel d'Afrique du Nord (6 200 000), de l'ajustement des frais de fonctionnement et des frais de voyage des enseignants (2 500 000) :

- a) dont 35 958 000 pour l'Algérie;  
dont 700 000 pour la recherche scientifique;
- b) dont 500 000 pour la recherche scientifique;
- c) dont 1 500 000 pour la recherche scientifique.

Les crédits de fonctionnement se montent à 610 689 257 francs pour 1969 contre 553 834 626 en 1968 (soit une augmentation de 10,26 %). Ces chiffres comprennent comme l'année dernière les crédits applicables à l'Algérie soit

141 287 637 francs. Le tableau suivant donne la répartition de l'ensemble des crédits de fonctionnement au titre des relations culturelles :

Désignation	1968	1969
Enseignement	426 527 676	478 349 257
Bourses	38 772 000	46 740 000
Action culturelle	78 278 950	74 600 000
Echanges artistiques	10 256 000	11 000 000
Totaux	553 834 626	610 689 257
Sur ce total est affecté à :		
- l'Algérie (1)	126 988 366	141 287 637
- au Maroc	68 183 774	77 353 650
- à la Tunisie	44 050 290	44 216 390
Soit pour le Maghreb	239 222 430	262 857 677

(1) Cf. tableau ci-joint pour le détail.

La stabilisation de l'action française en Afrique du Nord se traduit tout de même assez nettement.

Les crédits des relations culturelles, pour l'Algérie, passent au total de 126 988 366 francs en 1968 à 141 287 637 francs pour 1969. Seuls les crédits de l'action culturelle accusent une baisse d'ailleurs peu sensible. Mais on l'a vu, les crédits de l'Office culturel et universitaire pour l'Algérie figurent cette année au chapitre 36-11 nouveau et s'élèvent à 38 500 000 francs, soit une augmentation de 4 800 000 francs par rapport à 1968.

Sur le plan des Relations culturelles où l'action s'exerce principalement par le détachement d'enseignants et par le rôle souvent pilote des établissements scolaires, le point le plus important à souligner est certainement l'amélioration qualitative. En effet, si depuis l'indépendance l'effectif des enseignants du primaire a été sensiblement diminué, passant de 8 528 en 1962 à 2 364 en 1967-1968, en revanche, le nombre des enseignants du secondaire (y compris du technique) et du supérieur est en augmentation.

D'une manière générale, l'aide à l'Algérie doit demeurer stable conformément d'ailleurs à ce qu'indiquait l'année dernière, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Couve de Murville. Le ministre avait en effet souligné que la coopération avec l'Algérie « est progressivement aménagée afin de ne plus représenter dans l'avenir des sommes aussi importantes que celles qui avaient été arrêtées dans les accords d'Evian ».

Dans le cas du Maroc, la compression des effectifs scolaires n'a pas été poursuivie selon les prévisions. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'enseignement, les crédits s'élèvent pour 1969 à 71 758 650 francs contre 62 036 124 francs en 1968. En revanche, les crédits affectés aux bourses sont en baisse, passant de 2 027 050 francs à 1 850 000 francs.

*Répartition des crédits culturels affectés aux Etats maghrébins*

Designation	Algérie			Maroc			Tunisie		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969	1967	1968	1969
A - Crédits de fonctionnement									
1. Enseignement									
Rémunérations :									
a) des agents servant dans les établissements français	837 632	837 632	993 573	36 809 026	36 809 026	45 146 652	16 568 770	16 568 770	20 879 789
b) des agents servant au titre de la Coopération culturelle	62 678 676	75 558 676	94 973 676	18 000 000	18 000 000	20 565 000	18 100 000	17 500 000	20 000 000
Fonctionnement	44 465 388	44 465 388	40 270 388	6 427 098	6 427 098	5 246 098	5 943 120	5 943 120	5 292 420
Frais de voyage	29 610	29 610	30 000	800 000	800 000	800 000	600 000	600 000	600 000
Totaux enseignement	108 011 306	120 891 306	136 267 637	62 036 124	62 036 124	71 758 650	41 211 890	40 611 890	46 772 209
2. Bourses universitaires									
a) Boursiers à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Boursiers en France	1 650 000	1 650 000	1 850 000	2 294 320	2 027 650	1 850 000	1 208 400	1 092 500	1 100 000
Totaux bourses universitaires	1 650 000	1 650 000	1 850 000	2 294 320	2 027 650	1 850 000	1 208 400	1 092 500	1 100 000
3. Action culturelle									135 000
Echanges culturels et scientifiques	367 000	367 000	330 000	1 050 000	1 350 000	1 210 000	115 000	152 000	13 500
Production et diffusion de matériel culturel	2 450 000	2 450 000	2 390 000	2 155 000	2 235 000	2 175 000	1 152 000	1 195 000	116 000
Fonds culturel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux action culturelle	2 817 000	2 817 000	2 720 000	3 205 000	3 585 000	3 385 000	1 267 000	1 347 000	1 295 000
4. Echanges artistiques	402 000	400 000	450 000	275 000	345 000	360 000	163 000	165 000	180 000
Totaux crédits de fonctionnement	112 880 306	125 758 306	141 287 637	67 810 444	67 993 774	77 353 650	43 850 290	43 216 390	49 347 000
B - Credit d'investissements									-
Investissements culturels	1 422 100	1 230 060	-	50 000	190 000	-	200 000	1 000 000	1 000 000
Programme élargis (chap. 68-80 §b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux crédits d'investissements	1 422 100	1 230 060	-	50 000	190 000	-	200 000	1 000 000	1 000 000
Totaux Généraux	114 302 406	126 988 366	141 287 637	67 860 444	68 183 774	77 353 650	44 050 000	44 216 390	50 347 209

Il a paru finalement possible, pour l'année scolaire 1968-1969 de ne pas faire appel, dans les établissements d'enseignement de la Mission universitaire et culturelle française au Maroc, à la perception des droits d'écolage qui avaient été envisagés et dont les taux étaient, d'ailleurs, modérés.

Pour l'année scolaire 1969-1970, l'éventualité d'une application de ces droits dépendra, d'une part, du montant de crédits définitivement retenus au titre du budget 1969, d'autre part, des conditions dans lesquelles l'équilibre financier du budget pourra être assuré pour la durée de la présente année scolaire.

Pour la Tunisie, où les relations et la coopération avec la France dans ce domaine sont d'une particulière qualité, qui mérite d'être soulignée, une analyse à peu près semblable peut être faite. Mis à part les échanges artistiques, on constate une augmentation de plusieurs chapitres notamment celui de l'enseignement, où l'on passe de 40 611 890 francs en 1968 à 46 772 209 francs pour 1969.

*Chiffres globaux concernant la coopération culturelle*

	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye
Elèves dans les missions (Office en Algérie) Dont Français	15 000 4 500	26 000 13 000	10 000 5 000	Ecole franco-libyenne 300
Enseignants (M. U. C. F.)	3 080/1 227	1 221/1 461	683/800	
Enseignants dont militaires	6 470 1 447	2 381 1 382	3 000 839	
Enseignants supérieurs	345	119	101	
Enseignants au M. E. N.	1 174			
Coopérants techniques dont militaires	2 371 970	2 965 325	650 400	
Enseignement privés aidés par la France	Chretien 43 000 élèves	Chretien 14 000 Israélite 14 000	Chretien 13 000 Israélite 1 147	
Boursiers maghrébins en France	94	284	152	4
Appelés en service national au titre des relations cult.	1 447	1 382	839	
titre de la coopération technique	570	305	251	
Total des coopérants militaires	2 017	1 687	1 090	
Mission d'experts	2 280	1 625		

On ne saurait passer sous silence ici le problème de la télévision. La France « couvre » l'Afrique du Nord de plusieurs centaines d'heures de radio (20). Désormais grâce à divers accords, la T.V. française débouche sur le Maghreb.

La prospection de ce marché date de plusieurs années. En décembre 1966 un accord avec la R.T.V.A. (portant sur 40 millions de francs) avait permis d'amorcer l'installation du réseau. Fin mars 1968 le président Boumediene inaugure l'émetteur de Constantine installé par les sociétés Thomson-C.S.F. (21). Les accords avec la Tunisie (cf. *supra*) relie ce réseau à celui de la Libye. Un jour (il faut régler le problème du standard international 819 ou 615 lignes) le Maghreb recevra directement le réseau international puisque les U.S.A. installent au Maroc un relais de Tellstar (cf. chronologie le 26 septembre).

Mais ceci est déjà de la coopération technique.

## 2°) *Coopération technique*

Les conclusions du rapport Jeanneney sur le redéploiement de l'aide ont été assez largement suivies en ce qui concerne l'aide en général et particulièrement l'aide culturelle et technique. La place privilégiée des pays de la zone franc demeure la caractéristique essentielle de la distribution géographique de l'aide française. Cependant, une comparaison établie sur la base des cinq dernières années montre que les concours apportés aux autres pays en voie de développement ont progressé de façon à peu près constante et dans des proportions importantes puisqu'ils ont plus que doublé de 1963 à 1967, leur pourcentage dans le total de l'aide bilatérale passant en cinq ans à 16 % à 32 %.

En ce qui concerne plus spécialement l'aide technique, l'accroissement des moyens mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'économie et des finances chargés de mettre en œuvre la politique en la matière dans les pays autres que les États africains et malgaches — 92 % entre 1961 et 1968 — a été affecté exclusivement au redéploiement géographique. Les crédits dont ont bénéficié le Maroc, la Tunisie, le Cambodge, le Laos et le Vietnam ont diminué de 11 % au cours des sept dernières années, alors que ceux consacrés aux pays de « l'étranger traditionnel », se sont, dans le même temps, accrus de 341 %.

La part des premiers par rapport au total des dotations budgétaires est ainsi passée de 70 % à 32 % entre 1961 et 1968 : ce sont surtout le Maroc (— 7,1 millions) et la Tunisie (— 3,6 millions) qui ont supporté la majeure partie de cette diminution. Il convient cependant de noter que celle-ci a porté sur les rémunérations d'experts et sur les dépenses d'investissements,

(20) Inauguration à Azilal, par le Premier Ministre, d'un nouvel émetteur sur ondes longues de la R.T.M., construit par la Société française Thomson-Houston. D'une puissance de 400 kW devant être portée ultérieurement à 800 kW, cet émetteur permettra à la R.T.M. de couvrir la totalité du territoire national, et la nuit, d'être audible dans tout le Maghreb, l'Afrique occidentale et la France.

(21) Bien que la concurrence allemande (Grundig et Téléfunken) soit très forte au niveau des postes récepteurs.

mais non sur les bourses d'études et de stage en raison de la priorité accordée à la formation des cadres administratifs et techniques de ces pays.

Dans la répartition géographique des crédits de coopération technique l'Algérie continuera d'occuper le premier rang en 1969 (64 millions dont 20 d'investissement). Depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance la coopération technique poursuit trois objectifs prioritaires : aide permanente à l'administration algérienne, formation des cadres algériens dans tous les domaines et à tous les niveaux, mise en œuvre d'actions spécifiques liées aux opérations de développement et d'industrialisation financée dans le cadre de la coopération économique.

Le nombre des assistants techniques en service dans l'administration algérienne s'élevait à 2 371 au 1<sup>er</sup> juillet 1968 contre 10 000 au début de l'année 1963. Cette situation résulte à la fois de « l'algérianisation » des services, du rapatriement progressif des agents de catégories C et D et de la volonté commune aux deux pays de voir les coopérants libérés des tâches de gestion pour se consacrer essentiellement à celles de contrôle, de conseils et d'enseignement.

Les secteurs privilégiés de l'intervention française sont les suivants : fonction publique et travail (150), économie et développement industriel (362), santé (527), agriculture (313), ministères techniques (606), électricité et gaz (136), chemins de fer (152), aviation civile (125). Les crédits prévus en 1969 pour la rémunération des experts civils et des volontaires du service national s'élèvent à plus de 35 millions de francs. La participation au programme de développement économique et industriel de l'Algérie qui s'exécute avec l'aide financière de la France conduit les experts français à étudier un certain nombre d'opérations d'équipement dont le financement est assuré en tout ou en partie sur les crédits ouverts au budget français.

Il a été ouvert en 1968, au titre des programmes élargis d'assistance technique, des autorisations de programme pour un montant total de 33 427 000 francs dont 32 millions pour la coopération technique du ministère des affaires étrangères. Sur ce total le Maroc a reçu 6,5 millions en 1968 (5,750 sont prévus pour 1969) et la Tunisie 3,8 en 1968 (3,5 pour 1969).

En 1968, les crédits ouverts ont été réservés pour leur majeure partie, à la poursuite d'actions en cours, notamment dans des secteurs tels que la recherche agronomique ou la modernisation rurale pour lesquels des résultats ne peuvent être escomptés qu'à la suite d'efforts continus, poursuivis sur plusieurs années. Une grande partie de ces opérations d'investissement intéresse la formation des cadres techniques supérieurs et se traduit par la construction ou la fourniture d'équipements à des établissements d'enseignement tels que les écoles d'administration, les écoles d'agriculture, les instituts techniques, les centres de formation professionnelle. Dans le secteur particulier de la recherche agronomique et en liaison avec les organismes spécialisés dans les recherches agricoles outre-mer, une série d'interventions importantes continue d'être financée sur les crédits d'aide extérieure. C'est ainsi que la France a prêté son concours à l'organisation de stations d'expérimentations au Maroc. Les experts français ont poursuivi des études de développement régional, mise en valeur du Rif occidental au Maroc, des

études dans le domaine de l'équipement hôtelier et touristique au Maroc et en Tunisie. Certains crédits ont été affectés au Centre anticancéreux de Tunis.

\*  
\*\*

Aux termes des accords d'Evian, la France était convenue d'accorder à l'Algérie pour son développement économique et social une aide financière qui devait être fixée, pour les premières années « à un niveau équivalent à celui des programmes en cours ». Jusqu'en 1964, le montant global de l'aide économique à l'Algérie s'est situé autour de 1 milliard de francs. Elle a sensiblement décliné depuis lors et se trouvera ramenée, en 1969, à 160 millions de francs. Le chapitre 42-45 « Contribution au développement économique et social de l'Algérie », dont les crédits s'élevaient en 1968 à 177 000 000 de francs, connaît une baisse de 17 000 000 de francs. Déjà l'année dernière ce chapitre avait vu sa dotation réduite de 65 470 000 de francs par rapport à 1967. L'aide française revêt la double forme d'aide liée et d'aide libre et ne s'est jamais accompagnée de subventions d'équilibre.

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution des crédits budgétaires depuis 1965.

*Contribution française au développement économique de l'Algérie*  
Crédits budgétaires

Désignation	1965	1966	1967	1968	1969
Aide économique		(en millions de frs)			
Aide libre	200	120	100	100	90
Aide liée	275	107,5	109	52	50
Subvention O. C. I.	57	52,5	33,4	25	20
	532	280	242,4	177	160

En 1969, les crédits prévus pour la contribution au développement économique et social de l'Algérie seront répartis comme suit :

	(en millions de frs)
— octroi d'une aide libre .....	90
— contribution française aux dépenses de fonctionnement de l'organisme de coopération industrielle prévue par l'accord du 29 juillet 1965 sur les hydrocarbures .....	20
— achèvement de la division fonte du complexe sidérurgique de Bône, conformément aux dispositions de l'accord du 23 octobre 1964 .....	35
— actions de formation et d'aide technique élargie, décidées d'un commun accord entre la direction de la coopération technique, la C.E.D.A. et les autorités algériennes .....	15
Total .....	160

Depuis 1963, l'aide économique prévue au titre de la contribution française au développement de l'Algérie est divisée en deux parties :

— l'aide libre versée en principe chaque trimestre à l'initiative du Gouvernement français au Gouvernement algérien qui utilise librement ces fonds pour l'exécution de son programme d'équipement. En outre, la France subventionne le fonctionnement de l'organisme du sous-sol saharien qui a été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966 par l'organisme de coopération industrielle;

— l'aide dite liée est gérée par le service spécialisé de la Caisse centrale de coopération économique qui a pris la suite de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (C.E.D.A.), établissement public qui fut à l'origine du financement du plan de Constantine. Cet organisme suit les opérations nouvelles d'équipements publics en Algérie concernant l'infrastructure et l'industrialisation : il participe notamment à la mise en place d'un réseau de télévision et à l'achèvement de la division fonte du complexe sidérurgique de Bône; il est officiellement habilité par le Gouvernement français pour établir les conventions particulières de financement des projets agréés par l'Office de coopération industrielle; il gère également les crédits de formation et d'assistance technique destinés à l'instruction et au perfectionnement des cadres et techniciens que nécessite la réalisation des projets nouveaux.

L'aide au développement économique de l'Algérie s'établira à un niveau moindre que l'an passé. La diminution de 17 millions de francs d'une année sur l'autre affecte la plupart des rubriques appelées ci-dessus à l'exception toutefois du financement du complexe sidérurgique de Bône. La diminution de l'effort financier français en faveur de l'Algérie est d'ailleurs constante depuis 1965 et se justifie notamment par l'évolution constatée depuis la signature des accords d'Evian. Par ailleurs, la plupart des marchés signés par l'ancienne administration française en Algérie ont été progressivement apurés. Enfin, l'apparition depuis 1966 de l'aide industrielle qui a été prévue par les accords pétroliers et qui comporte notamment une subvention annuelle de 40 millions a également justifié la diminution régulière de l'aide économique.

On doit ajouter que l'évolution du contentieux franco-algérien et les mesures prises par les autorités d'Alger au sujet de la nationalisation des biens français et la difficulté des transferts, de même que l'impossibilité pratique pour nos compatriotes d'obtenir une indemnisation, sont autant de motifs à la réduction progressive de l'aide française.

Encore que ce soit le domaine où les critiques algériennes soient les plus acerbes (22), la coopération pétrolière se poursuit également. La France finance les 2/3 de l'usine de Skikda (liquéfaction des gaz) : 450 millions de crédits fournisseurs et 250 millions de prêt du Trésor dans le cadre de l'O.C.I. affectés à la société française TECHNIP. L'Office finance de plus l'achat de tubes pour le gazoduc Hassi R'Mel-Skikda.

(22) Cf. *Le Monde*, 17/12/1968 : selon *El Moudjahid*, la France a tiré les principaux bénéfices des accords pétroliers mais n'a pas tenu ses promesses concernant la recherche.

La France s'engage d'autre part à acheter 4 milliards de m<sup>3</sup> de gaz et à fournir 2 méthaniers de 40 000 m<sup>3</sup> (signature du contrat de construction le 29 décembre) pour Fos d'ici 1972.

On peut signaler encore quelques actions spécifiques à titre d'exemple : la régie Renault installe une usine de construction de tracteurs dans le constantinois malgré la forte concurrence russe et italienne et les promoteurs du tourisme algérien (l'O.N.A.T. avec MM. Pouillon, Chevallier et le C.E.T.) font appel à des capitaux français.

Mais on ne saurait terminer sur la coopération technique, sans parler des crédits militaires que la France consent au Maghreb.

	En Millions de Francs	
		(sur un total de :
- Instruction de stagiaires et bourses	11,4	39
- Dépense de personnel et frais de mission	20,4	46
- Aide directe	22,4	39
	54,24	104,5

On voit donc que le Maghreb reçoit 50 % de l'aide militaire française, c'est que la Méditerranée prend de plus en plus une place prépondérante dans la stratégie internationale.

### III. — L'AFRIQUE DU NORD DANS LA STRATÉGIE INTERNATIONALE

En 1967 le conflit du Moyen-Orient avait révélé au Maghreb l'isolement du monde arabe devant une Afrique réticente et une organisation des Nations Unies défaillante. En 1968 encore le problème palestinien reste le centre de gravité de la stratégie internationale maghrébine.

#### A) *La solidarité arabe*

L'année commence fort mal puisque le Conseil de la Ligue arabe ajourne *sine die* la conférence qui devait se tenir à Rabat les 8 et 9 janvier. Elle charge cependant le Maroc de poursuivre ses efforts en vue d'une plus grande unité arabe (23). Les émissaires de la Ligue vont parcourir le Maghreb tout au long de l'année, M. Hassouna en juillet, M. Riad, ministre égyptien

(23) Dès le 2 janvier le Roi Hassan II avait lancé un appel à tous les Musulmans pour régler le problème palestinien, à l'occasion de l'Aïd es-Seghir et du 14<sup>e</sup> centenaire de la révélation du Coran, devant la réunion des Ulema africains.

des affaires étrangères vient en Libye et au Maroc en février puis en mars en Algérie.

Le Roi du Maroc le reçoit et l'entretien porte sur le Yémen et sur les conditions d'un éventuel sommet arabe. Le 11 mars pour l'Aïd el-Kébir, à l'occasion de la présentation des vœux diplomatiques, il rappelle que les forces israéliennes doivent se retirer des territoires occupés. En mars il envoie des émissaires en Arabie saoudite, car le roi Fayçal est hostile au « sommet ». C'est en avril que le Roi du Maroc va entreprendre un grand périple au Moyen-Orient qui le conduit en Turquie puis en Arabie saoudite où il rencontrera le Roi Hussein de Jordanie. Il cherche à relancer son projet de conférence islamique — ce qui justifie les réserves algériennes et syriennes (impossibilité de s'asseoir à la même table que « les réactionnaires »). Attendu au Caire, il n'ira pas mais par contre fera escale à Tunis, le 29 avril. Le président Bourguiba est lui aussi hostile au sommet, car « Les Palestiniens ont pris leur destin en mains, on ne peut rien leur imposer » (24). Le président tunisien avait rappelé sa position dans une conférence de presse le 12 janvier :

« En Egypte, c'est la faillite, la banqueroute et l'humiliation. Il ne pourra y avoir de changement dans la politique arabe que lorsque ceux qui appliquent cette politique auront changé.

« Au Moyen-Orient, certains leaders arabes en sont encore à la rancœur contre les Anglo-saxons qui ont aidé à la création d'Israël, et oublient que l'U.R.S.S. a également participé à cette création.

« La situation de l'Égypte est dramatique après quinze ans d'aide américaine, russe, puis américaine et de nouveau russe. Les Égyptiens n'ont même plus la possibilité de faire du non-alignement. Ils sont obligés de s'aligner et n'ont même pas l'espoir de voir les Russes les aider à libérer la Palestine, puisque l'U.R.S.S. reconnaît Israël ».

Parlant des relations inter-arabes, M. Bourguiba a déclaré :

« Actuellement, ces relations ne sont pas bonnes. Elles sont empreintes de duplicité, d'hypocrisie, de crainte, d'humiliation et d'hégémonie.

« Pour qu'il y ait un changement des mentalités et des hommes, il faut qu'il y ait un changement des mentalités et des hommes. Par exemple, un homme qui a dirigé son pays, pendant vingt ans sans résultats positifs doit changer pour qu'il y ait une politique nouvelle.

« C'est à ce moment-là que l'on pourra nous réunir et essayer de discuter et de s'entendre sans ruse, guet-apens, ni coups de pied sous la table ».

M. Bourguiba a d'autre part déploré la présence de navires soviétiques en Méditerranée, « conséquence inévitable de la course à l'hégémonie dans le « tiers monde ». Pour Bourguiba en effet l'U.R.S.S. a rompu (grâce à l'Égypte) l'équilibre en Méditerranée (25). L'agence T.A.P. devait insister encore plus le 20 janvier commentant : « Les prises de position de M. Heykal traduisent le souci constant de la politique du Caire : imposer son leadership au monde arabe ».

Relevant que M. Heykal écrit « sans sourciller » que l'armée égyptienne « demeure l'espoir des Arabes dans l'éventualité d'une confrontation avec

(24) Cf. message au Roi Hussein repris dans le *Monde*, 28/3/1968.

(25) Il reviendra sur cette idée dans sa conférence de presse du 28/9/68.

Israël », l'agence tunisienne conclut : « Cela est dit quelques mois à peine après le désastre de juin, troisième défaite essuyée par la R.A.U. en l'espace de vingt ans pour s'être obstinée à poursuivre une chimère que d'aucuns maniaient pour les besoins de leur propre cause ».

Pourtant *al-Ahram* le 9 avril publie un reportage favorable à la Tunisie. Cela n'évitera pas la rupture qui va se produire en deux temps : d'abord avec la Syrie, puis avec la Ligue elle-même.

La Tunisie rompt les relations diplomatiques avec la Syrie le 7 mai. Les diplomates syriens ont été priés de quitter le territoire tunisien dans les plus brefs délais — ce qu'ont fait le 10 mai le chargé d'affaires, M. Abdelaziz Errafal et ses collaborateurs. Le gouvernement syrien pour sa part n'a pas eu à se soucier de la réciprocité, les représentants de la Tunisie ayant quitté Damas en 1965. La raison principale invoquée par le gouvernement tunisien est le « comportement contraire aux usages diplomatiques » de la mission syrienne à Tunis, « qui est allée jusqu'à inciter des citoyens tunisiens à entreprendre des activités subversives et portant atteinte à l'ordre public » — allusion à Ben Djannet condamné à la suite des événements de mai-juin et soupçonné d'appartenir au Baas. D'autre part le gouvernement tunisien reprochait au chef du Gouvernement syrien, M. Noureddine, d'avoir violemment attaqué le 1<sup>er</sup> mai le président Bourguiba « en termes d'une extrême gravité ».

Depuis 1965 (26) les relations sont tendues. Le correspondant de l'agence égyptienne est expulsé le 9 mai. A la 50<sup>e</sup> session du Conseil de la Ligue, le premier septembre la délégation tunisienne présente les plus vives critiques contre la R.A.U. et quitte Le Caire le lendemain en remettant un document réquisitoire dans lequel la R.A.U. est présentée comme la source de tous les malheurs des Arabes (27).

Pourtant la Ligue avait réussi à mettre sur pied le 20 mai un Fonds arabe de développement économique financé par le Koweït (1,5 milliard de francs environ, 100 millions de D. koweïtiens). Mais la Tunisie et le Maroc refusèrent de signer cet accord. Le Conseil avait décidé également :

— de créer un centre de formation industrielle doté d'un crédit initial de 40 000 livres sterling;

— d'instituer un centre de statistiques agricoles dans le cadre de la Ligue;

— d'inviter les Etats-membres à augmenter leurs échanges commerciaux avec la Turquie et à remplacer Israël sur les marchés européens;

— d'inviter les Etats-membres à établir des contacts diplomatiques avec la C.E.E. et d'empêcher Israël de conclure un traité avec cette organisation.

(26) Les positions de Bourguiba, cf. article Sraieb-Etienne in *A.A.N.*, 1965. « Les décisions de Khartoum ne sont que des slogans ». Cf. chronique dipl., 1967.

(27) Au cours de son voyage aux U.S.A. le président Bourguiba devait proposer un plan en trois points pour le Moyen-Orient :

1) retrait des troupes israéliennes et leur remplacement immédiat par la F.U.N.U.

2) M. Jarring est chargé de reprendre les négociations sur la base des résolutions du 22/11.

3) Le Conseil de sécurité ordonne le retrait des forces des Nations Unies si la résolution est appliquée.

Au mois de juillet un problème allait compliquer un peu plus la position déjà difficile des Etats du Maghreb : l'affaire du boeing d'El Al. L'appareil de la ligne Rome - Tel Aviv était détourné le 23 juillet pour Alger par un commando du F.L.P. L'Algérie se trouvait placée une fois de plus (28) devant un fait accompli qui allait la mettre dans une situation délicate au regard de ses engagements internationaux. L'Algérie, en effet, est toujours *de jure* en état de guerre avec Israël, mais insiste sur le fait qu'elle entend respecter les conventions internationales auxquelles elle a librement adhéré, et en particulier celles régissant le trafic aérien. Par contre, ses devoirs de solidarité à l'égard du peuple palestinien l'empêche de ne pas accepter ce qui, aux yeux de l'opinion arabe, est un acte positif, des Fidayin. Aussi la négociation fut lente, laborieuse et discrète. Pour montrer sa bonne volonté Alger commença par relâcher les passagers non-israéliens dès le 24, puis les femmes et les enfants israéliens le 29. Il restait donc à Alger l'équipage et 5 Israéliens, volontairement bien traités, et visibles des journalistes.

Israël réclama son appareil par l'entremise de l'Italie (29), de l'O.N.U., de l'O.A.C.I. et de l'I.A.T.A. M. Thant était tenu au courant, car si l'O.N.U. est peu respectée, son secrétaire général est unanimement apprécié au Maghreb.

Voulant s'entourer de toutes les garanties possibles, Alger entame une longue et minutieuse enquête. Une délégation du F.L.P. vint à Alger fin juillet. L'Algérie fit demander à Israël de faire un geste humanitaire en faveur des prisonniers palestiniens. Ce dernier répondit qu'un tel chantage ne pouvait aboutir à rien et menaça de porter plainte devant le Conseil de sécurité.

Au milieu du mois d'août, et après l'échec de négociations, les pilotes de ligne décidèrent de boycotter l'Algérie (30). Mais le 16, le Président de leur association (l'I.F.A.L.P.A.) vint à Alger et, semble-t-il, obtint quelques certitudes puisque la décision de boycott fut reportée. L'Algérie était un peu agacée de toutes les pressions exercées sur elle à sens unique, les mesures de représailles ne facilitant guère la recherche d'une solution pas plus que les campagnes de presse.

Enfin le 31 août l'équipage était libéré et l'avion repartait le 1<sup>er</sup> septembre sur Rome, avec un équipage français.

L'opinion publique arabe fut assez dépitée de cette solution, somme toute conforme au droit international. Il semblerait que l'Algérie ait reçu peu d'appui du monde arabe y compris du Maghreb pour désavouer un tel acte. Les Etats maghrébins étaient pourtant menacés par un éventuel boycott. Le Colonel Chabou fut envoyé au Maroc pour obtenir le soutien du Roi. Le président Boumedienne fit transmettre divers messages aux chefs d'Etat et souverains arabes. Les réponses (mal connues) ne furent cependant pas, assez nettes pour que l'Algérie puisse en faire état. Pourtant lors de son

(28) On peut en effet faire le parallèle avec l'affaire Tschombé. Cf. A.A.N., 1967 sur laquelle l'Algérie est toujours aussi discrète.

(29) Une fois de plus le monde découvrit le rôle discret mais efficace que joue la diplomatie italienne dans les affaires du Moyen-Orient.

(30) Air France et Alitalia auraient été les compagnies les plus touchées.

voyage au Maghreb en juin, M. Baccouche avait souligné dans chacun des pays l'identité de vue sur le problème palestinien « cause majeure des Arabes ». La Libye (qui participe au financement de l'aide arabe à la R.A.U.) entend cependant rester maîtresse chez elle et au début de l'année une centaine de personnes (de 12 pays arabes) furent jugées pour activités subversives pendant la guerre des Six jours.

On connaît également à ce sujet l'attitude de la Tunisie. Il faut donc bien conclure que l'Algérie reste seule au Maghreb solidaire du Machrek. Et alors que la Tunisie rompt avec la Syrie, l'Algérie au contraire signe (le 8 juillet) un accord de coopération pétrolière et de formation des techniciens. Elle reçoit le président de la République du Sud Yémen, M. al-Chaabi, en juillet également et intensifie sa coopération avec ce pays, qu'elle considère comme le Viet Nam du Moyen-Orient (base de Dahran, pétrole Aramco). Aussi est-ce dans une conjonction — courante au Maghreb — du profane et du sacré que la semaine de solidarité avec la Palestine s'achève le 27<sup>e</sup> jour du Ramadan (17 décembre) coïncidant avec « la nuit du destin » (31).

La solidarité avec la Palestine est effectivement une cause plus sacrée que l'intégration du Maghreb au Tiers Monde tout entier.

### B) *La solidarité afro-asiatique*

Le Maghreb avait été quelque peu déçu de l'attitude de l'O.U.A. au sujet de l'affaire palestinienne. Pourtant c'est à Alger que devait se tenir le cinquième sommet de l'organisation africaine; ce n'est pas un plus grand succès que la conférence de New-Delhi réunissant les « 77 » et portant les espoirs du Tiers Monde.

#### 1° *La solidarité africaine*

Certes l'O.U.A. condamne les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et à Israël. Mais certains gouvernements révolutionnaires considère l'Organisation comme timorée. Alger est choisie pour une Conférence qui doit faire le bilan de 5 ans d'activités. Celui-ci peut paraître léger aux yeux des Maghrébins car l'O.U.A. n'a même pas pu apporter une solution au conflit frontalier algéro-marocain.

La Conférence des Chefs d'Etat est précédé du 4 au 11 septembre, par le Conseil ministériel. M. Bouteflika est élu président. Mais on comprend assez vite qu'aucun problème épineux ne sera abordé lors de la réunion au sommet (13-16 septembre). Un certain nombre de chefs d'Etat ne viennent pas outre S. Toure, H. Boigny et L. Senghor, deux absents de marque : Nasser et Bourguiba. Par contre le roi Hassan II vint à Alger.

Le sommet examine tour à tour les rapports des comités :

— du comité des Onze sur les mouvements de libération, qui s'est réuni à Alger du 16 au 22 juillet;

(31) Cf. l'article de G. VIRATELLE, in *Le Monde*, 19/12/1968.

- du Comité des Cinq sur la Rhodésie, qui a délibéré à Alger du 23 au 26 juillet;
- de la conférence des femmes africaines, organisée du 27 juillet au 2 août;
- du conseil ministériel de l'O.U.A.

On parle vaguement du problème Tschombé, de Ben Bella, du Soudan et du Biafra (à la demande de la Tunisie). Mais aucune tendance nette ne se dégage, même pas sur l'aide aux mouvements de libération nationale. La résolution sur le conflit israélo-arabe est même en retrait sur celle de l'an dernier.

Le relatif succès, fruit de compromis laborieux, ne concerne que l'organisation de l'O.U.A. et la réélection (au 6<sup>e</sup> tour) de M. Diallo Telli.

Le sommet propose la création d'un organe africain de l'aviation civile, lance l'idée d'un festival culturel africain que doit réaliser l'Algérie et propose une coopération interafricaine plus poussée. Ce problème avait été en partie abordé à la deuxième conférence des Gouverneurs de banques centrales africaines à Accra (fin juillet-début août), avec la participation des 4 Etats maghrébins (la réunion portait plus précisément sur les paiements entre Etats africains).

On voit que le Maghreb a quelques raisons d'être réticent (le problème frontalier Algérie-Maroc ne fut même pas abordé).

Au niveau des relations bilatérales chaque Etat suit plutôt sa ligne politique : l'Algérie aide les Fronts de libération en formant des instructeurs africains pour les maquis. La 13<sup>e</sup> réunion du comité (dit des 11) de libération se tient d'ailleurs à Alger le 16 juillet et le président Boumedienne, qui le salue, dénonce la division en Afrique francophone et anglophone, qui paralyse l'action révolutionnaire ... « comme l'O.N.U., est également paralysée par les forces impérialistes ».

La Tunisie, dont le neutralisme est plus tournée vers l'Occident, reçoit en visite officielle M. Houphouët Boigny et appuie le Sud Vietnam. Il s'agit bien là d'une stratégie internationale différenciée au niveau du Tiers Monde.

## 2° *Le Tiers Monde*

Le Maroc renforce ces liens avec le Japon et l'Algérie avec Cuba (32). Mais seule la Tunisie essaye de véritablement diversifier ses échanges (accords avec le Chili, l'Argentine à l'occasion de la visite de Bourguiba Jr. en Amérique du Sud, mais aussi avec les Indes). La Tunisie et le Maroc participent à nombre de conférences internationales qui intéressent le Tiers Monde, comme celle des Droits de l'Homme à Téhéran. Mais cela représente peu de choses dans la masse des échanges et devant l'importance des relations privilégiées avec l'Europe. Les difficultés de sortir des courants économiques et politiques héritées de la colonisation se manifestent en

(32) Cf. le 10 juillet signature d'une convention de coopération culturelle technique.

effet de plus en plus et apparaissent encore plus évidentes à l'occasion de chacune des conférences de la C.N.U.C.E.D.

Le 1<sup>er</sup> février, s'ouvre à New-Delhi la 2<sup>e</sup> conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) avec la participation de 132 pays (33).

Si les résultats de la Conférence peuvent sembler modestes pour certains et s'ils n'ont été en large partie qu'une expression plus solennelle de ce qui était depuis longtemps reconnu comme nécessaire, il ne faudrait pas sous-estimer leur importance comme jalons sur la voie d'une conception globale du développement. Trois points méritent d'être mis en relief.

L'accord réalisé sur un programme d'action dans le domaine des produits de base a créé un cadre concret pour l'étude et la mise en œuvre de mesures internationales en faveur de chacun des produits retenus (cacao, sucre, oléagineux et matières grasses, caoutchouc naturel, fibres dures, jute et d'autres produits). Simple cadre-calendrier, ce programme doit donc être aussi considéré comme un jalon vers la réalisation concrète de mesures internationales. A ce titre, il marque un contraste très net par rapport aux recommandations plus ambitieuses mais combien plus théoriques de la première Conférence.

En second lieu, l'accord sur l'instauration à une date rapprochée, d'un système généralisé de préférences, sans réciprocité ni discrimination, au bénéfice des produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement constitue un tournant fondamental dans les relations commerciales et économiques internationales. On peut mesurer toute l'ampleur de ce résultat en se référant à la première Conférence de 1964 où plusieurs pays industrialisés, et des plus importants, se sont opposés avec fermeté au principe même de telles préférences.

Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer le fait que les pays développés ont accepté de se donner pour objectif d'affecter 1 % du produit national brut aux prix du marché à l'aide au développement. C'est un fait acquis important, même s'il n'a pas de conséquence immédiate sur le volume total de l'aide. Un tel objectif incitera en effet les pays développés à accroître leur participation financière au développement du tiers monde, et ce en dépit des difficultés sérieuses auxquelles la plupart d'entre eux doivent faire face.

Mais comme devait le souligner M. Moalla, représentant de la Tunisie : « malheureusement à part la France aucun pays développé n'a mis en application la recommandation de la 1<sup>re</sup> C.N.U.C.E.D. à Genève en 1964, demandant aux pays développés de réserver 1 % de leur revenu à l'aide... ».

Les pays du Maghreb, sont plus directement concernés par le fait que, pour la première fois au sein de la C.N.U.C.E.D. les Etats de la C.E.E. ont présenté trois propositions communes concernant les produits de base et relatives aux « éléments d'une politique des produits de base », à « la poli-

(33) MM. Debré et Nungesser représentent la France. Cf. interview Debré à la *Nation* le 1/2 et discours du même à New-Delhi le 5/2 in la « Politique étrangère de la France », *N.E.D.*, n° 3533 à 3535, 12/11/1968 : 45 et 49.

tique des prix » et à la « libéralisation du commerce ». Faute de temps et d'accord à New-Delhi, ces propositions ont dû être renvoyées aux organes subsidiaires de la Conférence, notamment à la Commission des produits de base (3<sup>e</sup> session à Genève du 28 octobre au 8 novembre).

Le Conseil du commerce et du développement a tenu cette année ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> sessions à Genève (6-7 mai et 2-23 septembre 1968). La Tunisie et l'Algérie en avait été élus membres à la conférence de New Delhi.

Alors que la 6<sup>e</sup> session a traité essentiellement de questions de procédure, la 7<sup>e</sup> session a été consacrée essentiellement au problème de l'amélioration du mécanisme institutionnel de la C.N.U.C.E.D. Posé à New Delhi, ce problème a pu trouver une solution qui a obtenu l'unanimité des membres du Conseil. Les mesures d'amélioration décidées par le Conseil constituent incontestablement une étape importante. Elles visent à améliorer, dans le cadre même de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale de l'O.N.U. portant création de la C.N.U.C.E.D. les fonctions délibératives et de négociations de la C.N.U.C.E.D. Elles concernent également les méthodes de travail, notamment la réduction de la fréquence et de la durée des réunions de ses différents organes subsidiaires.

\*  
\*\*

Le Maghreb ne se montre guère plus satisfait de l'O.N.U. qui ne parvient à régler en 1968 aucune des grandes affaires en cours. Le neutralisme des Etats maghrébins ne peut s'exprimer que marginalement sur des problèmes mineurs. Ainsi le Maroc pose le 2 octobre la question d'Ifni devant l'Assemblée générale. Le 17 le Ministère des affaires étrangères espagnol annonce que son pays restituera Ifni et réclame le statut quo pour Ceuta et Melilla. Le 8 décembre l'Assemblée générale vote une résolution sur Ifni et décide l'envoi d'une mission au Sahara espagnol.

Pour une seule affaire, l'Algérie réussit à marquer sa conception spécifique du neutralisme, elle se prononce pour de substantielles modifications au projet de non prolifération des armes nucléaires et demande le « rétablissement de la Chine populaire aux N.U. sur un pied d'égalité avec les autres grandes puissances en vue de négociations globales ».

C'est le 18 janvier 1968 qu'Etats-Unis et Union soviétique avaient soumis au Comité des Dix-Huit, réuni à Genève, un projet complet de traité de non-prolifération des armes nucléaires. A la suite de deux mois de négociations, ce texte — révisé — a été transmis par le Comité à l'Assemblée générale des Nations Unies qui l'a elle-même approuvé le 12 juin, après d'ultimes modifications (abstention de l'Algérie). Les Etats du Maghreb (sauf l'Algérie) devaient le ratifier dans l'année (y compris le traité sur les principes qui devront régir l'activité des Etats dans le domaine de l'exploration et l'espace extra atmosphérique; cf. accords *infra*).

\*  
\*\*

L'aide multilatérale de l'O.N.U. et des institutions spécialisées devait cette année encore intéresser le Maghreb. Signalons qu'au début de

l'année le P.N.U.D. approuve plusieurs projets de coopération technique avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour un montant de 37 millions de dollars.

Trois projets de coopération technique sont prévus avec l'Algérie (2 506 600 \$) : — le premier porte sur la création par l'O.N.U.D.I. d'un centre d'études industrielles et techniques; — le second sur l'aménagement forestier; — le troisième sur la main-d'œuvre.

Plusieurs projets algériens devaient encore trouver l'agrément de l'O.N.U. : un projet d'aide alimentaire avec le P.A.M. (cf. le 5 mars, *accords*) et la F.A.O. (22 octobre) accompagné de reboisement et développement rural.

— Le Maroc obtient plusieurs affectations de crédits : 395 000 \$ de l'U.N.I.C.E.F. le 19 juillet, 13 millions de \$ (d'aliments) de la F.A.O. mais surtout 27 millions de crédits stand by du F.M.I. et 15 millions de \$ de la B.I.R.D.

— La Tunisie signe un accord avec le Fonds spécial pour la création d'un centre d'études industrielles (coût 1,6 millions de \$, le Fond en fournira 690 000). Elle obtient d'autre part un prêt de 8,5 millions de \$ de la B.I.R.D. et une aide de 27 millions de \$ du P.A.M. (34).

Pourtant les Etats maghrébins ne sont pas pleinement satisfaits de l'aide multilatérale. Aussi est-ce vers des négociations bilatérales avec les pays de l'Est et de l'Ouest que vont leur préférence.

### C) *Le Maghreb entre l'Est et l'Ouest*

L'affaire d'Israël et l'affaire tchécoslovaque ont redonné de l'importance à la Méditerranée (35). C'est dans ce contexte que la France remet 9 ans avant l'échéance prévue la base de Mers el Kébir (36) à l'Algérie. Tout au long de l'année la presse des différents pays riverains, surtout l'Italie, vont signaler la remise de cette base aux Russes dont la flotte apparaît de plus en plus en Méditerranée. L'Algérie réfutera constamment ces allégations : « Si l'Algérie s'est débarassée des bases françaises ce n'est pas pour y installer d'autres puissances » est l'argument le plus souvent avancé (37). L'attitude algérienne est assez rigide à l'égard des Russes, depuis la visite de Boumedienne à Moscou après la guerre des Six jours. Mais l'U.R.S.S. a beaucoup obtenu de l'Algérie en 1968. Les échanges commerciaux qui représentaient 12 millions de \$ en 1966 passent à 55 en 1967 et à 60 en 1968

(34) Cf. pour toutes ces mesures : accords avec les organisations internationales, *infra*.

(35) Cf. l'intéressant article de Ch. Darbor in *Le Monde*, 26/9/1968 : M. Bourguiba, en décidant de boycotter à nouveau la Ligue arabe entend conserver sa liberté de manœuvre en Méditerranée. A noter aussi les importants marchés d'armes que la Libye passe avec la Grande-Bretagne : des vedettes rapides britanniques lui sont livrées. Le Ministre de la Défense libyen est à Londres début mars. Les commandes d'armes portent sur 6 milliards de francs : fusées, radar, avions à réaction, système de défense aérienne, B.A.C.).

(36) L'arrière base et l'escale aérienne de Bou Sfer restant sous contrôle français et continuant à jouer le rôle de relais entre la France et l'Afrique francophone.

(37) La seconde étant : « L'Algérie s'est toujours opposé à la politique des blocs... condamne l'implantation de bases militaires étrangères ».

(34 exportations, 24 importations). L'Algérie vend à l'U.R.S.S. du fer (600 000 t), des agrumes (60 000 t), des conserves et a acheté du blé (200 000 t, 50 % de la valeur des ventes) et des machines.

L'U.R.S.S. devient en 1968 le deuxième client de l'Algérie après la France. Elle achète 1 million d'hectolitres de vin, mais en achètera 5 en 1969 et en 1970 (38). La difficulté vient du fait que l'Algérie entend appliquer les décisions de la C.N.U.C.E.D. et ne pas rembourser à chaque échéance plus que ses exportations (39) alors que l'U.R.S.S. pratique le clearing. M. Abdeslam obtiendra ainsi le financement de la fin des travaux à Annaba et — ce que l'Algérie cherchait depuis longtemps — l'amorce même de l'exportation de son pétrole (500 000 t).

Parallèlement à cette visite du Ministre de l'Economie à Moscou, Alger reçoit en visite officielle le Maréchal Gretchko, ministre de la défense nationale. Il visitera Mers-el-Kébir et Inn Ekker. D'importants entretiens militaires ont lieu (l'armée algérienne est équipée par les Russes, qui d'autre part fournissent des instructeurs et forment des Algériens dans des stages en U.R.S.S.). Pourtant les résultats furent peu probants puisque non seulement il n'y eut pas de communiqué final mais encore le Maréchal soviétique rentra plus vite que prévu en U.R.S.S.

On peut signaler encore avec les pays de l'Est un accord algéro-polonais (le 24 juin) et un accord algéro-roumain (le 5 juillet) (cf. accords *infra*).

Au Maroc et en Tunisie, l'U.R.S.S. semble connaître moins de succès. Le président Bourguiba reçoit le Ministre de la culture en visite en Tunisie (2 février) (40) et Casablanca (le 15 octobre — pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques), 4 navires soviétiques). Le Maroc double ses échanges avec l'U.R.S.S. par un accord le 5 juillet. Cela représente peu de choses, pas plus d'ailleurs que les échanges économiques de l'Algérie et des pays de l'ouest.

Certes l'Algérie renoue ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne début avril (rompues depuis 1965 en application de la résolution de l'O.U.A. sur la Rhodésie. La vente de gaz et de pétrole avait repris dès 1967).

Avec les Etats d'Amérique les échanges sont restreints : la SONATRACH achète des bulldozers à la Compagnie américaine Allis Chalmers (2,5 millions \$). Le Canada donne pour 3 millions de \$ de blé, pour un programme de plein emploi (paiement des ouvriers en blé). Le Canada fournit d'autre part 16 professeurs de français à l'Algérie.

Avec la Suisse les relations sont franchement mauvaises : la radio

(38) A 3 F le degré hecto (contre 5,80 que paye la France) pour le transport desquels on utilisera des pinardiers français et... un pétrolier italien.

(39) L'Algérie utilise le système des 3 colonnes : une pour la France, une pour la C.E.E., la dernière pour les autres pays. De plus elle hausse périodiquement ses droits de douanes pour développer la production intérieure.

(40) On peut signaler le voyage en juillet du président Bourguiba en Bulgarie (qui avait réalisé les stades des jeux méditerranéens) et en Roumanie (qui outre un prêt de 35 millions de \$ pour Gafsa (phosphates) envoie 189 coopérants techniques en Tunisie).

suisse est brouillée, 3 Suisses sont détenus depuis 1 an 1/2, aucune indemnisation n'est prévue pour les biens nationalisés, l'opposition algérienne est hébergée en Suisse et le problème du Trésor du F.L.N. n'est pas réglé. Aussi les négociations engagées au mois d'octobre n'aboutissent pas et le 27 octobre les avocats suisses de Ben Bella sont refoulés.

C'est avec l'Italie que l'Algérie entretient finalement les meilleures relations. M. Fanfani est le premier Ministre des affaires étrangères occidental à venir (le 2 février) en visite en Algérie depuis l'indépendance. Les intérêts italiens sont représentés en Algérie par l'E.N.I. (gaz saharien) et la FIAT (tracteurs). L'Italie octroie un prêt de 10 millions de \$ pour l'industrie agricole et signe un protocole culturel le 12 février. Début avril (41) s'ouvrent des négociations sur la vente du gaz algérien. L'office italien achète à l'U.R.S.S., ce que la presse algérienne déplore sur un ton acerbe. La rentabilité de l'usine de liquéfaction de Skikda oblige l'Algérie à chercher de nouveaux débouchés. L'Italie est donc un éventuel client sérieux.

C'est évidemment avec le Maroc et la Tunisie que les échanges avec les pays de l'ouest sont les plus importants : U.S.A., R.F.A. et Italie viennent en tête des clients et fournisseurs.

Comme chaque année l'U.S.A.I.D. apporte son concours au Maroc (cf. « accords » et en particulier un prêt de 13 millions de \$ le 30 juin (40 ans à 2,5 %) pour irrigation et l'achat d'engrais). Mais le projet le plus significatif du type d'aide bilatérale que pratique les U.S.A. semble être celui réalisé par la Aérojet General Corporation. Cette firme américaine (dont la filiale General Tire and Rubber Cy contrôle le marché marocain du pneu) installe à 30 km au nord de Rabat une station de télécommunications qu'elle exploitera. La Import Export Bank et l'U.S.A.I.D. apportent leur concours pour 4,2 millions de \$ sur un coût total de 6 millions. Le Maroc avait été isolé pendant les grèves de mai en France. Ce système va lui permettre d'être branché sur le réseau international. Mais par ailleurs la Compagnie Aérojet va construire à Tanger une grande université américaine du type de celle de Beyrouth. Ce qui implique à long terme une évolution dans l'impact du modèle culturel français au Maroc. Les Américains ne sont d'ailleurs pas les seuls à s'intéresser à cet aspect de la coopération : la mission culturelle espagnole est en pleine expansion de 8 000 élèves qu'elle reçoit, elle pense passer à 12 000 en 1970.

Le Canada également s'intéresse au Maroc. Et s'il n'envoie en visite officielle qu'un ancien Ministre, M. Chenier, le Canada n'en accroît pas moins son aide (projet DERRO et aide alimentaire).

Par contre c'est son Ministre des Affaires étrangères que la R.F.A. dépêche à Rabat fin février. La visite de M. W. Brandt se traduit par la ratification d'un traité sur la garantie des investissements privés (le Maroc est un des rares Etats du Tiers Monde à faire d'importantes concessions pour attirer les capitaux étrangers) et outre la livraison de véhicules à l'armée marocaine, la R.F.A. accorde une série de crédits à long terme pour le financement du Plan (cf. « accords »). Le 25 juin un prêt de

(41) En même temps que la conférence anti-monopoliste des travailleurs du pétrole.

100 millions de D.M. est octroyé pour l'aide au développement économique (en plusieurs tranches de 37,7 millions).

La R.F.A. promet également son appui au Maroc, dans les négociations avec la C.E.E. C'est également ce à quoi contribue la Belgique. Le Roi Baudoin et la Reine Fabiola effectuent une longue visite officielle à la fin de l'année.

Comme la R.F.A., l'Union économique belgo-luxembourgeoise a obtenu du Maroc de sérieuses garanties par la signature d'une convention relative à la protection des biens. La visite des souverains belges favorise la coopération (l'industrie belge s'intéresse aux industries de fabrication métallique et d'équipement minier) et l'entrée du Maroc au Marché commun.

Bien que plus diversifiée, l'aide que reçoit la Tunisie vient également des mêmes partenaires : U.S.A. et Canada puis les Etats européens favorables à son entrée à la C.E.E.

Dès le début de l'année M. Humphrey, vice-président des U.S.A., en visite en Tunisie (42) est reçu par le président Bourguiba (l'aide américaine pour 67-68 représente environ 44 millions de \$). Le président Bourguiba se rendra à son tour en visite officielle aux U.S.A. et au Canada. Les Etats-Unis accordent le 18 mai un crédit de fournitures à la Tunisie puis un prêt non lié le 18 juin, de 10 millions de \$. Après plusieurs fournitures de matériel (cf. « accords »), la Tunisie obtiendra encore 15 millions de crédits le 24 décembre, remboursable 60 % en dollars en 20 ans et 40 % en dinars sur 40 ans. Il s'agit en fait d'un contrat de fournitures de produits agricoles américains. Les sommes qui résulteront de la commercialisation de ces produits en Tunisie serviront à financer le développement de l'agriculture dans ce pays qui souffre du déficit alimentaire dû à cinq ans de sécheresse.

Au Canada (43), M. Bourguiba parlera surtout de la francophonie. Mais il obtiendra aussi un effort nouveau du Canada (dont l'aide à la Tunisie représente 2 millions de \$ et 46 coopérants) en faveur de la santé : équipement de l'école de la santé et de l'Institut du cancer tunisiens. La Tunisie obtiendra d'autre part un prêt de 500 000 \$ pour 1968 (50 ans sans intérêt) et outre 70 bourses d'études, la formation au Canada de 20 pilotes.

La Tunisie essaye de diversifier ses échanges. Elle renforce sa coopération avec la Belgique et l'Italie et signe quelques accords avec les pays scandinaves, obtient du Danemark un prêt à long terme pour l'Hôtel de Djerba (10 millions de Francs), mais c'est avec la R.F.A. qu'elle a le plus de liens. Celle-ci passe en 1968 plus de 25 accords et contrats avec la Tunisie, portant sur plus de 60 millions de D.M. (cf. « accords »).

La Tunisie, comme le Maroc, en nouant des liens privilégiés avec les Etats de l'Europe des Six, poursuit à long terme un objectif très clair : son association à la C.E.E. Il semblerait que l'année 1968 marque une étape

(42) A cette occasion certains tracts antisionnistes et sur le Viet-Nam sont distribués à Tunis.

(43) M. Chenier, après sa visite au Maroc (cf. *supra*) était venu en Tunisie fin février

importante en ce sens : dès le mois de juillet la commission avait reçu mandat pour étudier le problème des vins algériens et pour reprendre les négociations avec les 2 autres Etats maghrébins.

\*  
\*\*

Le Gouvernement algérien a renouvelé à deux reprises au cours de l'année 1968 ses démarches auprès de la Communauté en vue d'ouvrir des négociations avec la Communauté. En attendant qu'une solution négociée puisse être apportée au problème des relations avec l'Algérie, la Commission a soumis en mai 1968 au Conseil une proposition tendant à harmoniser les régimes appliqués aux produits algériens à l'importation dans les différents Etats membres. Dans ce cadre, le Conseil a arrêté le 30 juillet 1968 une série de mesures concernant les importations de vins algériens en Allemagne et dans les pays du Bénélux. Il s'agissait surtout de mettre fin à l'anarchie prévalant dans les relations commerciales entre ce pays et les Etats membres de la C.E.E. chacun d'entre eux appliquant pour l'instant un traitement différent aux importations d'origine algérienne. Les Italiens protestaient depuis plusieurs mois contre le développement rapide des ventes à l'Allemagne et aux Pays-Bas, ventes qui, selon eux, porteraient un préjudice grave à leurs producteurs.

Les nouvelles mesures prévoient que l'Allemagne pourra importer d'Algérie à droits réduits 175 000 hectolitres de vin de table (à 50 % du tarif douanier commun) et 100 000 hectolitres de vin destiné à la distillation (à 25 % du tarif douanier commun). Pour les Pays-Bas ces contingents tarifaires s'élèveront respectivement à 70 000 et à 40 000 hectolitres.

Interrompues en novembre 1967, les négociations avec la Tunisie et le Maroc ont été reprises en octobre 1968, sur la base du nouveau mandat adopté par le Conseil le 30 juillet 1968, en vue de la conclusion d'un accord partiel (cf. *infra*, les comptes rendus de colloques).

Selon la formule retenue par le Conseil, ces accords, pour lesquels la Communauté proposera une durée de cinq ans, constitueront un premier pas dans la voie de la réalisation complète de l'association de ces deux pays à la C.E.E., prévue dans la déclaration d'intention annexée à l'acte final du traité de Rome, l'objectif final étant l'élimination des obstacles aux échanges en conformité avec les règles du G.A.T.T. (44). Les concessions commerciales sur le point d'être accordées par la C.E.E. porteront sur plus de 70 % des ventes marocaines et tunisiennes au Marché commun. Parmi les « grands » produits d'exportation marocains ou tunisiens, se trouvent pour l'instant exclus de l'accord le vin, le liège et les primeurs. En revanche, on notera, outre la préférence substantielle octroyée à l'huile d'olive tunisienne et aux oranges marocaines, qu'il est prévu d'appliquer dès l'entrée en vigueur de l'accord, le « traitement communautaire » aux exportations des produits industriels des partenaires de la petite Europe.

(44) Cf. l'article de GRAVIER (L.), in *Le Monde diplomatique*, décembre 1968 : 13.

C'est là pour l'instant, étant donné la faiblesse de ces exportations, un avantage assez théorique mais, souligne-t-on dans les milieux de la commission, cette garantie de libre accès au marché des Six devrait être de nature à stimuler l'industrialisation au Maroc et en Tunisie. Les progrès accomplis permettent d'espérer une conclusion prochaine de ces accords. Lors de sa session des 9 et 10 décembre 1968, le Conseil a pris connaissance des négociations avec le Maroc et a donné les indications nécessaires à la Commission en vue de la phase conclusive de ces négociations.

\*  
\*\*

On ne saurait terminer cette rubrique du Maghreb entre l'ouest et l'est sans signaler l'importance de plus en plus grande que revêt la francophonie. En 1968 les manifestations ont été aussi nombreuses que variées. Dès le début de l'année, conférence à Niamey à laquelle assistent le Maroc et la Tunisie. Mais c'est en décembre que la réunion la plus importante a lieu et ce à Tunis : le quatrième congrès de l'A.U.P.E.L.F. du 11 au 16 décembre (45). La France y envoya d'éminents universitaires dont le professeur Berque. C'est qu'elle attache une importance considérable, encore que prudente, au rôle que l'A.U.P.E.L.F. peut jouer dans la création d'une véritable communauté francophone (46). Le président Bourguiba qui devait recevoir les congressistes approuve et appuie cette œuvre à laquelle la Tunisie s'est attachée dès le début.

On ne saurait trouver meilleure conclusion que celle développée par un professeur français (47).

« Il appartient à l'Université d'empêcher la dégradation de la coopération internationale dans une simple notion d'assistance : il lui revient de restaurer le sens et les exigences de la véritable coopération, qui est échange, confrontation et dialogue, et où il n'y a ni sous-développés ni sur-développés, mais enrichissement réciproque et complémentarité ».

L'impératif du développement implique que les Etats maghrébins — Libye exceptée — fassent toujours appel à l'aide extérieure avec toutes les conséquences qu'elle suppose. Le président Bourguiba devait marquer lui-même la limite tolérable : « la francophonie ne doit pas être l'instrument d'une lutte politique » (48). L'Algérie elle-même reprend le thème de la Méditerranée aux Méditerranéens. Au delà des divergences idéologiques entre les 4 Etats du Maghreb, il se pourrait que l'on fut là en présence d'une nouvelle définition originale du neutralisme. Le caractère le plus dynamique se trouve sans conteste dans le profit maximum que tirent les Etats

(45) Quelques jours plus tard devait se tenir à Tunis le 1<sup>er</sup> Congrès international des jeunes francophones.

(46) Cf. rapport au Sénat : avis présenté par la commission des affaires culturelles le 21 novembre 1968. Rapporteur Henri Caillavet - Affaires étrangères. T.I.V., Relations culturelles et coopération technique annexe n° 41, cf. également les n° 39 et 40 et Assemblée Nationale n° 341 et annexes n° 359 (t. I à III et annexe 3), n° 364 (t. III), n° 393 (t. II) et in-8°, n° 42.

(47) Ph. Ardant.

(48) *Le Monde*, 31/2/1968.

maghrébins des liens désormais contractuels qu'avaient autrefois imposé la puissance économique de l'ancienne métropole.

Mais celle-ci élargit elle-même son champ d'action à ses partenaires européens, puisqu'au terme d'un nouveau « pacte colonial inversé », en quelque sorte, l'année 1968 marque l'entrée, non négligeable pour son économie, du Maghreb dans la C.E.E. Serait-ce là un pas vers la concrétisation du vieux rêve d'une entité méditerranéenne ?

Bruno ETIENNE

## Pays Arabes

	Algérie	Libye	Maroc	Tunisie	R. A. U.	Syrie	Irak	Jordanie	Koweït	Arabie Saoudite	Soudan	Yemen
Algérie		1	4	2	3	2	2		1	1		3
Libye	1		1	5	4			1			1	
Maroc	4	1						Liban 1		1		
Tunisie	2	5										
AMT	3											
ALMT	1											

## Pays de l'Ouest

	France	U.S.A.	Grande Bretagne	Canada	R. F. A.	Danemark	Italie	Belgique	Suede	Norvège	Grèce	Suisse
Algérie	24	3		3	1		5	4	1	1		
Libye	3	3	4				2				1	2
Maroc	4	7	2		8	2	1	4				
Tunisie	21	5	1	5	18	1	2	2	1			

Tunisie - Espagne .....	2
Tunisie - Finlande .....	1
Tunisie - Hollande .....	1
Hollande - Libye .....	1
Suisse - Libye .....	1
Finlande - Libye .....	1
Suisse - Libye .....	1



Pays de l'Est

	U. R. S. S.	R. D. A.	Hongrie	Pologne	Tchecos- lovaquie	Roumaine	Yougoslavie	Bulgarie
Algérie	7	2		2	2	4	1	2
Libye							3	
Maroc	5				1	2		1
Tunisie	1	1	3	4	2	1	2	4

Tiers Monde

Institutions et groupements

	Afrique		autres	Chine	Amérique Latine		O. N. U. Inst. Spécialisées	Ligue arabe	CEE	Consortium de banques Europ.
Algérie	Côte d'Ivoire 1	Congo 1	Iran 1		Cuba 1		5		1 partiel	
Libye		Soudan 1	Turquie 1				1			
Maroc	Sénégal 4		Iran 9	1			4	1	négociation	
Tunisie	Côte d'Ivoire 1	Mauritanie 2	Turquie 1			Argentine 1	Chili 1	3	négociation	1

Niger 1

Congo-Kinshasa 2

Iran 2

Indes 1